Envoyé en préfecture le 03/03/2025

Reçu en préfecture le 03/03/2025

Publié le 04/03/2025

ID: 044-200035335-20250227-2025_02-DE

Nantes Métropole Saint-Nazaire Agglomération Erdre et Gesvres Estuaire et Sillon Pays de Blain Communauté

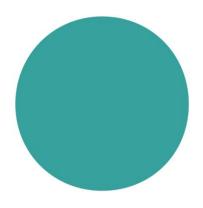
Pôle métropolitain Nantes — Saint-Nazaire



SCoT Nantes Saint-Nazaire

Bilan de la concertation

Version pour arrêt le 27 février 2025 : Annexe 4









2023-2024

SOMMAIRE

PARTIE 1 – OBJECTIFS, PUBLICITE ET METHODE DE CONCERTATION

1.	Objectifs et modalités de la concertation
	1.1. Rappel du cadre juridique4
	1.2. Objectifs et modalités de la concertation, prévus par la délibération du comité syndical du
	Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire4
	1.3. Ambition : ouvrir le débat sur un document stratégique pour le territoire et ses habitants5
2.	Publicité permettant l'accessibilité et la transparence de la concertation
	Schéma général présentant les outils et relais d'information, déclinés par outils de participation7
	2.1. Dossier de concertation8
	2.2. Publicité de la concertation
	2.2.1. Publicité presse (conférence et articles de presse, communiqué de presse) en 202310
	2.2.2. Relai d'information dans les supports d'information institutionnelle en 202313
	2.2.3. Mobilisation d'un « panel citoyens » : vidéo en ligne, appel à candidatures, démarche
	terrain amont « porteurs de paroles » en 2023
	2.2.4. Sollicitation de la société civile organisée en 2023
	2.2.5. Mobilisation des entreprises et des acteurs de la fabrique urbaine en 2023 et 202422
	2.3. « Je participe » : rubrique dédiée à la concertation sur le site Web du Pôle (2023-2024)24 2.4. Information sur les réunions publiques en 202424
	2.4. Information sur les reumons publiques en 202424
3.	Méthode et moyens de concertation mobilisés, aux différentes étapes de l'élaboration du SCoT
٠.	3.1. Assurer une pédagogie de la planification : une ingénierie en animation et des ressources
	mises à disposition pour accompagner l'élaboration des contributions
	3.2. Structurer la stratégie de concertation : différents publics mobilisés pour un dialogue
	enrichi et construit38
	3.3. Une mobilisation différentiée selon les différentes étapes de la mise en révision du SCoT
	3.3.1. Mars 2023 – juin 2024 : une concertation avec une diversité d'acteurs, pour recueillir
	une diversité de points de vue sur les orientations stratégiques38
	3.3.2. Juillet – décembre 2024 : une concertation pour vérifier la faisabilité et la pertinence
	des règles du futur SCoT et préparer son appropriation39
D 4	
	RTIE 2 – ORGANISATION DETAILLEE DU DEROULE DE LA CONCERTATION ET DU PARTAGE
DE	S RESULTATS
4.	Mars – oct. 2023 : une ingénierie de concertation adaptée aux différents groupes d'acteurs
	sollicités
	4.1. L'enquête « habitat et qualité de vie » : participer à mieux identifier les enjeux clés du
	prochain SCoT41
	4.2. L'atelier citoyen : éclairer les débats des élu.e.s du Pôle métropolitain d'une analyse
	prospective suivant une perception "à hauteur d'humains"
	4.3. L'atelier des élus municipaux : apporter une expertise de terrain sur les politiques
	publiques42
	4.4. Les ateliers entreprises : recueillir l'expression des entrepreneurs du territoire, en particulier
	dans le contexte de la loi « Climat et résilience »
	4.5. Contribution des Conseils de développement : saisir les instances de participation citoyenne
	à l'échelle intercommunale, pour enrichir la co-constuction du SCoT43
	4.6. Le cahier d'acteur : consulter les acteurs de la société civile constituée, sur leur vision du futur
	souhaitable, selon leurs perceptions, expertises, analyses et usages43

Envoyé en préfecture le 03/03/2025 Reçu en préfecture le 03/03/2025 Publié le 04/03/2025 ID: 044-200035335-20250227-2025_02-DE

2023-2024

5.	Sept. – nov. 2023 : restitution, partage et publication des contributions 2023
	5.1. Présentation et débat sur une première synthèse des contributions reçues, en Atelier du SCoT (01/09/2023)
	5.2. Restitution croisée des avis du panel citoyen et du groupe des élus municipaux, aux élus de l'Atelier du SCoT (26/09/2023)45
	5.3. Présentation par les Conseils de développement de leur contribution collective aux élus de l'Atelier du SCoT (17/10/2023)
	5.4. Publication (novembre 2023) des contributions sur le site Web du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire
6.	Nov. 2023 – juin 2024 : la concertation pour alimenter l'élaboration et les débats du projet d'aménagement stratégique mi 2024
	6.1. Elaboration et partage d'une synthèse consolidée des contributions à la mise en révision concertée du SCoT
	6.2. Débat du premier rapport préparatoire du PAS en comité syndical : présentation des principales idées résultant de la concertation (20 oct. 2023)50
	6.3. La mobilisation de « l'Atelier des Experts locaux » : recevoir les avis et expertises sur les sujets à forts enjeux (environnement, climat, santé, ressource en eau)51
	6.4. Des réunions publiques territorialisées : informer le public, recueillir les observations et propositions des participants et débattre du projet
	6.5. Débat du PAS en comité syndical (14 juin 2024) rappel de la « convergence d'attentes » résultant de la concertation
	 7.1. Un atelier de travail avec les acteurs de la fabrique urbaine : tester les conditions de faisabilité de nouveaux modèles plus sobres
PA	RTIE 3 – SYNTHESE DES CONTENUS DES CONTRIBUTIONS
8.	Résultats de la concertation : recommandations d'orientations par thème pour le futur SCoT
	8.1. Démographie et logement
	8.2. Economie et emploi
	8.3. Mobilités et infrastructures62
	8.4. Environnement, ressources et sols – la trame verte et bleue
	8.5. Environnement, ressources et sols –l'eau
	8.6. Environnement, ressources et sols – les espaces agricoles
	8.7. Environnement, ressources et sols – l'énergie
	8.8. Environnement, ressources et sols – les carrières
	8.9. Cohésion sociale et justice spatiale69
9.	Identification de quelques leviers d'appropriation du futur SCoT
	9.1. L'atelier des acteurs de la fabrique urbaine70 9.2. Les ateliers du panel citoyen et du groupe des élu.e.s municipaux70
	guise de conclusion : La mise en révision concertée du SCoT Nantes Saint-Nazaire en quelques ffres, convergence d'attentes consolidées et formalisation d'une synthèse des contributions72

2023-2024

PARTIE 1 / OBJECTIFS, PUBLICITE ET METHODE DE CONCERTATION

1. OBJECTIFS ET MODALITES DE LA CONCERTATION

La concertation pour l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale est obligatoire et ce pendant toute la durée du processus d'élaboration du projet. Les textes demeurent cependant assez souples quant à l'ambition et aux moyens à mettre en œuvre pour cette concertation. Les élus du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire ont, dès l'engagement de la révision, décidé d'une concertation ambitieuse et structurée, afin d'ouvrir effectivement le débat sur un document stratégique pour le territoire et ses habitants.

1.1. Rappel du cadre juridique

Selon le code de l'urbanisme, la révision d'un SCoT doit « faire l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ». Le code précise que « les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente. » Articles L103-2, L103-3 et 103-4

Le code de l'environnement précise également que la révision d'un SCoT, en tant que document soumis à évaluation environnementale, doit faire l'objet d'une concertation préalable, et détaille : « Cette concertation préalable permet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet ou des objectifs et des principales orientations du plan ou programme, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives, y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre. Elle porte aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable. » **Article L121-15-1**

1.2. Objectifs et modalités de la concertation, prévus par la délibération du comité syndical du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire

- **1.2.1 Par délibération en date du 1er décembre 2022,** le comité syndical du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire prescrivait la révision du schéma de cohérence territoriale et fixait les objectifs et modalités de concertation permettant l'accès à l'information tout au long de la procédure. Cette délibération précise que :
- o La procédure de révision sera conduite par le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire en collaboration étroite avec ses collectivités membres, comme défini aux articles L.143-17 à L. 143-27 du code de l'urbanisme;
- La révision du SCoT sera conduite pendant toute la phase d'élaboration du projet (jusqu'à l'arrêt du projet SCoT) en concertation avec les habitants, les entreprises, les associations et toutes autres personnes concernées, et ce conformément aux disposition des articles L.103-2 à L.103-6 du code de l'urbanisme;
- o Le Comité Syndical arrêtera le bilan de la concertation au moment de l'arrêt du projet de révision du SCoT. Ce bilan sera intégré au dossier d'enquête publique.

2023-2024

1.2.2 Une concertation au double objectif : dialogue et appropriation des enjeux du SCoT

Par cette délibération, le Pôle métropolitain a affirmé sa volonté d'animer une stratégie de concertation à partir d'une exigence renouvelée, et de :

- o Animer une pédagogie de la planification ;
- o Fixer des règles du jeu clair pour faire vivre la démocratie ;
- o Mobiliser le plus grand nombre par une stratégie de cibles ajustée ;
- o Favoriser une mise en concertation souple et appropriable au plus près de la diversité du territoire ;
- o Dialoguer avec les autres SCoT voisins.

Il est précisé que cette concertation doit permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet de révision du SCoT et d'y apporter sa contribution mais aussi favoriser le partage, l'appropriation et les échanges autour du projet par l'ensemble des acteurs (publics/privés, élus, habitants, associations, acteurs économiques, etc.)

1.2.3 Modalités d'information et de participation

La même délibération prévoit que les modalités minimum d'information et de participation du public, seront les suivantes :

- o Un dossier de concertation sera constitué comportant une analyse des résultats de l'application du SCoT en vigueur.
- O Ce dossier sera complété et enrichi au fur et à mesure de l'avancée de l'élaboration du projet notamment par les documents établis et les études réalisées dans le cadre de la révision et sera disponible au siège du Pôle en version papier et numériquement sur le site Internet du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire.
- Le public disposera de plusieurs moyens afin de faire connaître ses observations, par courriel, par envoi postal au siège du Pôle ou tout simplement en déposant ses contributions sur la révision du SCoT aux accueils des sièges de chaque intercommunalité membre.
- o Le public sera également invité à participer à différents temps de concertation dédiés (réunions publiques, ateliers thématiques, etc.) organisés par le Pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire sur l'ensemble du territoire.

1.3.Ambition : ouvrir le débat sur un document stratégique pour le territoire et ses habitants

Au moment d'engager la révision du SCoT et de définir le projet politique, les élu.e.s du Pôle métropolitain ont souhaité recueillir une diversité d'avis, qu'il soient d'usagers, de citoyens, de professionnels... Une concertation volontariste a ainsi été engagée et animée à l'échelle du territoire, dans le but d'enrichir la réflexion et les travaux des élus, de l'expertise mobilisable sur le territoire, tout en ouvrant le débat sur ce document porteur d'un projet stratégique de long terme.



2023-2024

2. PUBLICITE PERMETTANT L'ACCESSIBILITE ET LA TRANSPARENCE DE LA CONCERTATION

Une publicité de la concertation pour la mise en révision du SCoT a été assurée tout au long de la procédure de révision, utilisant une diversité de canaux et en s'appuyant sur un accès transparent et en continu, ponctué par quelques temps forts. En complément du dossier de concertation règlementaire et des réunions publiques, une publicité a été réalisée dans la presse, par un relai dans les supports d'information institutionnels, via une rubrique dédiée « je participe » sur le site Web du Pôle métropolitain comportant des publications écrites ou vidéos et la possibilité de participation par mail et au travers de sollicitations par courrier et courriels, ciblées vers certains types de publics.

Le schéma en page suivante, détaille la publicité de la concertation pour la révision du SCoT et les outils de participation correspondant mis en œuvre.

Reçu en préfecture le 03/03/2025

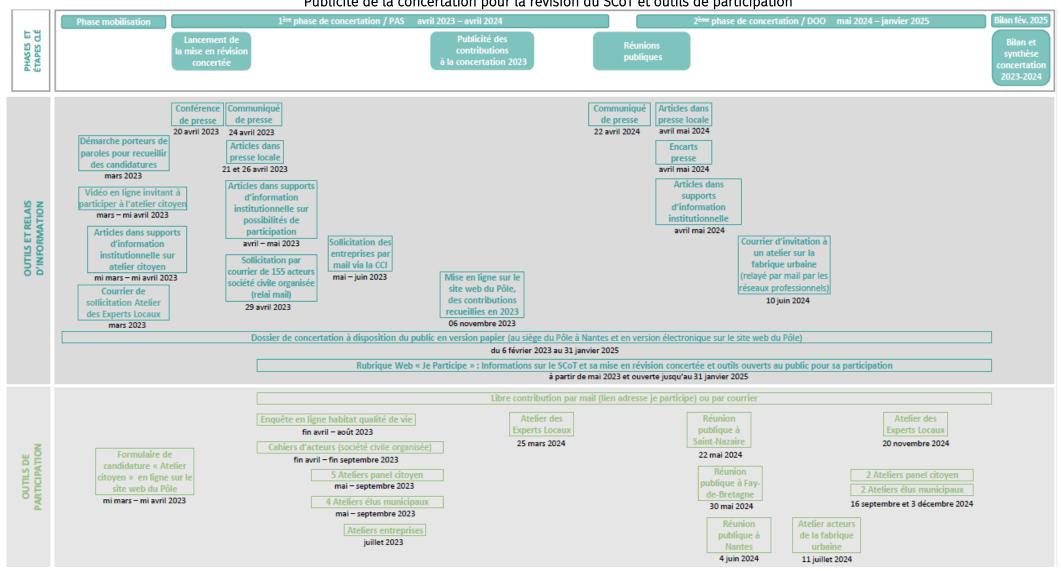
Bilan de la concertation

Publié le 04/03/2025

ID: 044-200035335-20250227-2025_02-DE

Envoyé en préfecture le 03/03/2025

Publicité de la concertation pour la révision du SCoT et outils de participation



Envoyé en préfecture le 03/03/2025

Reçu en préfecture le 03/03/2025

Publié le 04/03/2025 ID: 044-200035335-20250227-2025_02-DE

2023-2024

métropolitain Nantes — Saint-Nazaire

2.1. Dossier de concertation

Du 06 février 2023 au 31 janvier 2025, un dossier de concertation a été mis à disposition du public pour consultation :

- En version papier au siège de Nantes Métropole, également siège et adresse postale du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire
- En version dématérialisée sur le site : https://www.nantessaintnazaire.fr/

Ce dossier a été régulièrement complété à chaque grande étape de la procédure de la révision du SCoT.

Sommaire du dossier de concertation papier mis à disposition au siège de Nantes Métropole



DOSSIER SCOT CONSULTABLE AU SIEGE DE NANTES METROPOLE

2 Cours du Champ de Mars – 44923 NANTES cedex 90

www.nantessaintnazaire.fr

N°	DATE	DOCUMENTS MIS A DISPOSITION	Nb PAGES
01	06/02/2023	Délibération du comité syndical du 1er décembre 2022 : Analyse des résultats du SCOT Nantes Saint-Nazaire, prescription de la révision générale, objectifs et modalités de la concertation	9
02	06/02/2023	Analyse des résultats de l'application du SCOT	131
03	06/02/2023	Délibération du comité syndical du 2 février 2023 : Objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable – Modification de droit commun n°3 du SCoT de la métropole Nantes Saint-Nazaire	4
04	22/12/2023	Contribution des conseils de développement	52
05	22/12/2023	Avis du panel citoyen	26
06	22/12/2023	Avis des élu.e.s municipaux	16
07	22/12/2023	Avis des entreprises	12
08	22/12/2023	Cahiers d'acteurs	1 (sommaire)
09	03/09/2024	Délibération du comité syndical 14 juin 2024 : mise en débat de la version finalisée du projet d'aménagement stratégique	3 + 46
10	02/12/2024	Compte rendu de l'atelier de travail des acteurs de la fabrique urbaine du 11 juillet 2024	15

Une information sur ce dossier en consultation, est également affichée sur le panneau d'affichage public officiel du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire.



2023-2024

Extrait du site Web donnant accès au dossier de concertation

GOUVERNANCE ET CONCERTATION

Le SCoT est élaboré par les élus du Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire, en collaboration étroite avec les territoires qui le composent. Le processus de concertation, animé à l'échelle de l'ensemble du territoire, a été lancé au premier trimestre 2023 et doit permettre d'enrichir la réflexion collective des élus.

La mise en concertation s'appuie sur une structuration rigoureuse et transparente du processus: Du grand public à une stratégie de cibles, ajustée, pour garantir un dialogue enrichi et construit. Cette concertation est ouverte tout au long de la révision du SCoT, en 2023 et 2024. Vous avez la possibilité de contribuer librement par mail à l'adresse jeparticipe@nantessaintnazaire.fr

Le dossier de concertation pour la révision du SCoT du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, inclut les pièces suivantes :

- Délibération du comité syndical du 1er décembre 2022 : Analyse des résultats du SCOT Nantes Saint-Nazaire, prescription de la révision générale, objectifs et modalités de la concertation
- Analyse des résultats de l'application du SCOT 2, présentée lors du comité syndical du 1er décembre 2022
- Délibération du comité syndical du 2 février 2023 : Objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable – Modification de droit commun n°3 du SCoT de la métropole Nantes Saint-Nazaire
- L'ensemble des contributions et avis reçus : VOIR CI-CONTRE
- Délibération du comité syndical du 14 juin 2024 : Révision n°3 du SCoT du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire : mise en débat de la version finalisée du Projet d'Aménagement Stratégique.

Ce dossier est consultable en version papier au siège de Nantes Métropole 2 Cours du Champ de Mars, à Nantes.



2023-2024

2.2. Publicité de la concertation

2.2.1. Publicité presse initiale pour informer de la concertation

En 2023, le lancement de la concertation a fait l'objet :

- o D'une conférence de presse le 20 avril 2023
- o Suivie d'un communiqué de presse le 24 avril 2023

Plusieurs articles dans la presse locale ont ensuite relayé les différentes possibilités de participation, individuelle ou collective, ouvertes tout au long du processus de révision.

Extraits du support de présentation Utilisé pendant la conférence de presse du 20 avril 2023



Envoyé en préfecture le 03/03/2025 Reçu en préfecture le 03/03/2025 Publié le 04/03/2025 ID: 044-200035335-20250227-2025_02-DE

2023-2024

Articles de presse (avril 2023)



vendredi 21 avril 2023 Édition(s): Nantes Sud-Loire Vignoble, Nantes Nord-Loire, Nantes Page 11 489 mots - 🕛 2 min



NANTES MÉTROPOLE

Le destin commun d'un million d'habitants en jeu

Les élus du pôle métropolitain Nantes - Saint-Nazaire vont élaborer leur Schéma de cohérence territoriale, qui déterminera les grands projets pour les trente ans à venir.

Pourquoi ? Comment ?

C'est quoi le pôle métropolitain Nantes - Saint-Nazaire ?

L'équivalent de la population du Finistère. Trois fois celle de la Mayenne. Le pôle métropolitain de Nantes - Saint-Nazaire, qui s'étend de Pornichet à Mauves-sur-Loire, qui remonte jusqu'au Gâvre, compte 935 000 habitants.

« Un chiffre qu'on pensait atteindre en 2030, pointe Aziliz Gouez, viceprésidente de Nantes métropole. Cette même année, selon les prévisions, nous devrions être un million d'habitants. » Alors même que la volonté est de préserver, plus que jamais, les espaces naturels et agricoles, qui représentent 80 % du terri-

Quelle est la grosse mission en vue ?

Élaborer le Scot. Cet acronyme abscons peut vous faire bâiller ou lever les yeux au ciel. Sauf que ce Schéma de cohérence territoriale est « le destin commun » des soixante et une communes du pôle métropolitain. C'est ce document qui déterminera les grands projets d'aménagement pour les trente ans à venir. Et aura donc des conséquences concrètes sur nos vies, au quotidien.

Parution: Ouotidienne Audience: 626643 ex. (Diff. payée Fr.) - © ACPM DSH 2020-2021

« C'est le tr bitude. Mais bascule, voi Éric Provost de l'agglomé Au vu de l' « bouleverse les élus dev ninges pour tégique » et de concoctei nisme ».

Quels sont le

Ne pas conc les agglomér rienne. Pour avec ces dépl pompent de « Le dernier mieux équil grettent Azil qui veulent o

Derrière cet haitent « ren diaires », co Blain ou No lontés: trav alimentaire nager le terri risques natu sion marine tant dire qu planche, car en octobre 2

= MENU couest

Révision du SCoT Nantes Saint-Nazaire : la concertation est lancée

Ouverte à tous, la concertation autour de la révision du schéma de cohérence territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire vient d'être lancée sur internet.



Presse Océan

Publié le 26/04/2023 à 09h00

Les cinq intercommunalités de Nantes métropole, de la Carene (agglomération de Saint-Nazaire), des communautés de communes d'Erdre et Gesvres, d'Estuaire et Sillon et du Pays de Blain viennent d'engager la révision de leur schéma de cohérence territoriale (SCoT).

Ce document d'urbanisme a pour objectif de spatialiser les besoins immédiats et futurs des habitants, de préserver les ressources du territoire pour les prochaines générations et d'organiser la transition écologique sur le territoire. Sa dernière révision remonte à

Mobilités, logement, commerces, alimentation, transition écologique, services, paysages: la concertation est ouverte à tous.

Première possibilité : le cahier d'acteur, plutôt réservé à la société civile constituée (associations, collectifs, syndicats...), qui permet d'exprimer librement ses idées dans les espaces dédiés. Il est téléchargeable sur le site www.nantessaintnazaire.fr et peut être déposé jusqu'au 6 septembre 2023 à l'adresse mail suivante jeparticipe@nantessaintnazaire.fr

Deuxième possibilité : l'enquête Habitat et cadre de vie, qui permet de répondre en peu de temps à des questions stratégiques.

Troisième possibilité : la libre contribution, par mail à l'adresse jeparticipe@nantessaintnazaire.fr

Loire-Atlantique Aménagement du territoire

Envoyé en préfecture le 03/03/2025

Reçu en préfecture le 03/03/2025

Publié le 04/03/2025

ID: 044-200035335-20250227-2025_02-DE

2023-2024

Communiqué de presse du 24 avril 2023



Nantes, le 24 avril 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lancement de la concertation du Schéma de Cohérence Territoriale

Des outils ouverts au public sur www.nantessaintnazaire.fr

Les cinq intercommunalités de Nantes métropole, de la Communauté d'Agglomération de la Région de Saint-Nazaire, des Communautés de communes d'Erdre et Gesvres, d'Estuaire et Sillon et du Pays de Blain composant le Pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire, viennent d'engager l'avenir de notre grand territoire par la mise en révision concertée du Schéma de COhérence Territoriale (SCOT).

Que vous soyez citoyens, entrepreneurs ou responsables d'association, vous devez pouvoir apporter votre expertise afin d'éclairer les grands enjeux d'aménagement pour demain et ainsi enrichir le Projet d'aménagement Stratégique.

Élaboré par les élus du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, le SCoT est un document d'urbanisme qui a pour objectif de spatialiser les besoins immédiats et futurs des habitants, de préserver les ressources du territoire pour les prochaines générations et d'organiser la transition écologique en nous préservant des risques naturels, le tout dans un cadre incertain de dérèglement climatique.

Mobilités, logement, commerces, alimentation, transition écologique, services ou encore les paysages, l'avenir de notre territoire ne se prévoit pas, il se prépare. Votre avis est décisif pour accompagner vos élus dans cette réflexion et dessiner un futur possible et désirable.

Citoyens, entrepreneurs, associations, participez!

Première possibilité : le cahier d'acteur

Il est un mode de contribution, réservé à la société civile constituée (associations, collectifs, syndicats, ...), structuré sous forme de questions pour vous faciliter le travail, et vous permet librement d'exprimer vos idées dans les espaces dédiés. Télécharge-le sur www.nantessaintnazaire.fr et suivez le guide! Vous avez jusqu'au 14 juillet 2023 pour déposer votre cahier d'acteur complet à l'adresse suivante : jeparticipe@nantessaintnazaire.fr

Deuxième possibilité : l'enquête Habitat et cadre de vie

Ce questionnaire vous permet de répondre en peu de temps à des questions stratégiques. Vos réponses permettront de mesurer les points d'attention et d'intérêts à partir de vos perceptions.

Troisième possibilité : la libre contribution

Vous pouvez votre libre contribution par mail à : ieparticipe@nantessaintnazaire.fr

Contact Presse :

Frédéric Vasse Directeur du Pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire vassef@nantessaintnazaire.fr

tél. 06 85 57 75 97

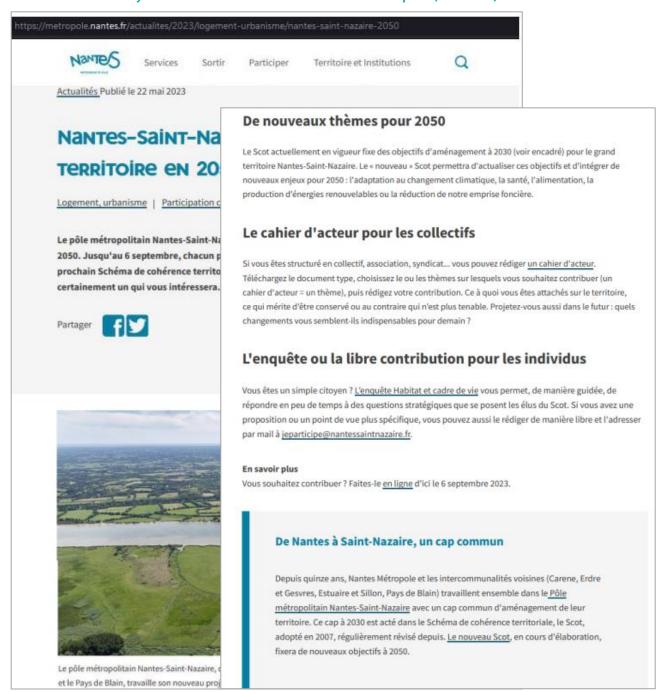


2023-2024

2.2.2. Relai d'information dans les supports d'information institutionnelle

En 2023, les intercommunalités composant le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire ainsi que de nombreuses communes, ont relayé l'invitation à participer à la concertation pour la révision du SCoT. Ainsi de nombreuses communes et intercommunalités, ont relayé dans leur publications (magazines web ou papier, actualités Web, voire réseaux sociaux), l'information sur les possibilités de participer à la concertation. En voici quelques exemples :

Information sur le site Web de Nantes Métropole (mai 2023)



Envoyé en préfecture le 03/03/2025

Reçu en préfecture le 03/03/2025

Publié le 04/03/2025

ID: 044-200035335-20250227-2025_02-DE

2023-2024

Information sur le site Web de la Commune de La Chapelle Launay (avril 2023)





Trajectoire 2050 -Nantes Saint-Nazaire - Pôle métropolitain

Lancement de la concertation du Schéma de Cohérence Territoriale

Publié le 02 mai 2023

Des outils ouverts au public sur www.nantessaintnazaire.fr

Les cinq intercommunalités de Nantes métropole, de la Communauté d'Agglomération de la Région de Saint-Nazaire, des Communautés de communes d'Erdre et Gesvres, d'Estuaire et Sillon et du Pays de Blain composant le Pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire, viennent d'engager l'avenir de notre grand territoire par la mise en révision concertée du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Que vous soyez citoyens, entrepreneurs ou responsables d'association, vous devez pouvoir apporter votre expertise afin d'éclairer les grands enjeux d'aménagement pour demain et ainsi enrichir le Projet d'aménagement Stratégique.

Élaboré par les élus du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, le SCoT est un document d'urbanisme qui a pour objectif de spatialiser les besoins immédiats et futurs des habitants, de préserver les ressources du territoire pour les prochaines générations et d'organiser la transition écologique en nous préservant des risques naturels, le tout dans un cadre incertain de dérèglement climatique.

Mobilités, logement, commerces, alimentation, transition écologique, services ou encore les paysages, l'avenir de notre territoire ne se prévoit pas, il se prépare. Votre avis est décisif pour accompagner vos élus dans cette réflexion et dessiner un futur possible et désirable.

Citoyens, entrepreneurs, associations, participez!

Première possibilité : le cahier d'acteur

Il est un mode de contribution, réservé à la société civile constituée (associations, collectifs, syndicats, ...), structuré sous forme de questions pour vous faciliter le travail, et vous permet librement d'exprimer vos idées dans les espaces dédiés. Télécharge-le sur www.nantessaintnazaire.fr et suivez le guide! Vous avez jusqu'au 6 septembre 2023 pour déposer votre cahier d'acteur complet à l'adresse suivante : jeparticipe@nantessaintnazaire.fr

Deuxième possibilité : l'enquête Habitat et cadre de vie

Ce questionnaire vous permet de répondre en peu de temps à des questions stratégiques. Vos réponses permettront de mesurer les points d'attention et d'intérêts à partir de vos perceptions.

Troisième possibilité : la libre contribution

Vous pouvez votre libre contribution par mail à : $\underline{jeparticipe@nantessaintnazaire.fr}$

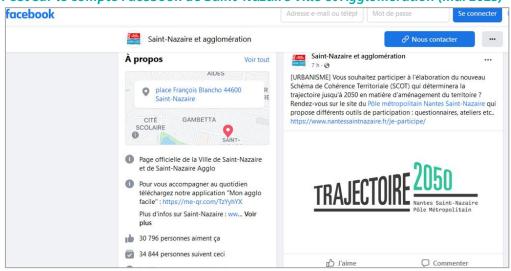


2023-2024

Information sur le site Web de la Commune de Pornichet (avril 2023)



Post sur le compte Facebook de Saint-Nazaire Ville et Agglomération (mai 2023)



Post sur le compte Twitter de la Mairie de Cordemais (mai 2023)



2023-2024

2.2.3. Mobilisation d'un « panel citoyens » en 2023

Pour mobiliser les habitants, le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire s'est adjoint l'expertise du cabinet Vox Operatio, spécialisé dans la concertation, chargé de mettre en place et d'animer l'atelier citoyens. Composé de 25 habitants des 5 territoires intercommunaux composant le Pôle, les citoyens ont, à l'issue des ateliers de travail, rendu aux élus du SCoT, leur « avis du panel citoyen ».

Pour une concertation au plus près des usagers, il a été décidé **d'aller au-devant des** habitants du territoire, par plusieurs moyens proactifs :

- o Une vidéo pédagogique en ligne sur www.nantessaintnazaire.fr
- o Un appel à candidatures ouvert sur le site web du Pôle, avec formulaire de candidature en ligne, ouvert à tous
- o Un relai de cet appel à candidatures par les communes et intercommunalités,

Captures images du film de 3 min, invitant les habitant.e.s du territoire à se porter candidats à l'atelier citoyen (mise en ligne mars - avril 2023)





Envoyé en préfecture le 03/03/2025

Reçu en préfecture le 03/03/2025

Publié le 04/03/2025 ID : 044-200035335-20250227-2025_02-DE

2023-2024

Formulaire de candidature en ligne pour participer à l'atelier citoyen Ouvert en mars 2023 et jusqu'au 9 avril



Je souhaite participer à l'atelier citoyen!

Les 5 intercommunalités de Nantes métropole, de la Communauté d'Agglomération de la Région de Saint-Nazaire, des Communautés de communes d'Erdre et Gesvres, Estuaire et Sillon et du Pays de Blain se sont regroupées au sein du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire autour d'un document de planification, appelé le Schéma de Cohérence Territorial.

C'est lui qui fixe le cadre pour les 20 ans à venir de toutes ces questions d'aménagement du territoire. Élaboré par les élus locaux, il a pour objectif d'assurer la cohérence des politiques publiques afin de satisfaire les besoins immédiats et futures de la population tout en préservant les ressources pour les prochaines générations. En préparant la transition écologique et en nous préservant des risques naturels, le tout dans le cadre incertain du dérèglement climatique. L'avenir de notre territoire ne se prévoit pas, il se prépare. Votre avis est décisif pour accompagner vos élus dans cette réflexion et dessiner un futur possible et désirable.

Tou.te.s les habitant.e.s du Pôle métropolitain peuvent se porter volontaire pour y participer. Les 25 membres de l'atelier seront tirés au sort parmi les volontaires, dans le respect de la parité et de la représentativité du territoire. Ils devront, en effet, représenter la diversité des profils et des points de vue de la population en intégrant toutes les classes d'âge, tous les types d'habitat, de mode de vie et d'activité.

Les participant.e.s se réuniront lors de 4 séances de travail : La première séance de travail de l'atelier aura lieu, en présentiel, le samedi matin 13 mai à Savenay durant deux heures et demi, avec une collation en fin de matinée pour vous remercier de votre présence. Les séances suivantes se tiendront uniquement en distanciel les Mardi 23 mai, 6 juin et 20 juin, de 18h00 à 20h00.

Merci de remplir les lignes suivantes pour faire acte de candidature (1) et à bientôt!

(1) Vos données personnelles seront exclusivement utilisées par l'entreprise Vox Operatio et le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire dans le cadre de la présente démarche de concertation seront seulement utilisées afin de vous communiquer les invitations aux réunions et diffuser les informations utiles au bon déroulement de la démarche. Vous disposez, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, ou de suppression des informations relatives à vos données personnelles. Pour l'exercer, adressez-vous à contact@voxoperatio.com



Envoyé en préfecture le 03/03/2025 Reçu en préfecture le 03/03/2025 Publié le 04/03/2025

ID: 044-200035335-20250227-2025_02-DE

2023-2024

Exemples de relais de l'appel à participation sur les sites Web des communes et intercommunalités

Communauté de communes Erdre et Gesvres





AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, CONCERTATION PARTICIPEZ À L'ATELIER CITOYEN DU PÔLE MÉTROPOLITAIN NANTES-SAINT-NAZAIRE

Mis en ligne le 20 mars 2023

Vous souhaitez pouvoir donner votre avis, dire comment vous imaginer notre territoire de Nantes-Saint-Nazaire en 2050 ?

Les 5 intercommunalités de Nantes métropole, de la Communauté d'Agglomération de la Région de Saint-Nazaire, des Communautés de communes d'Erdre & Gesvres, d'Estuaire et Sillon et du Pays de Blain, regroupées au sein du Pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire vous invitent à participer à un atelier citoyen inédit!

Mobilités, logement, commerces, alimentation, transition écologique, services ou encore les paysages, l'avenir de notre territoire ne se prévoit pas, il se prépare. Votre avis est décisif pour accompagner vos élus dans cette réflexion et dessiner un futur possible et désirable.

Tou.te.s les habitante.s du Pôle métropolitain peuvent se porter volontaires pour y participer. Les **25 membres de l'atelier seront tirés** au sort parmi les volontaires, dans le respect de la parité et de la représentativité du territoire. Il est important que des habitants d'Erdre & Gesvres y participent aussi !

Découvrez la petite vidéo ci-après et n'hésitez pas à candidater en cliquant sur le lien suivant : j<u>e suis volontaire</u> 📴

Commune de Cordemais



Envoyé en préfecture le 03/03/2025

Reçu en préfecture le 03/03/2025

Publié le 04/03/2025

ID: 044-200035335-20250227-2025_02-DE

2023-2024

Ville de Sainte-Luce-sur-Loire

Atelier: imaginer Nantes-Saint-Nazaire en 2050



Le Pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire organise un atelier citoyen pour imaginer le territoire de Nantes-Saint-Nazaire en 2050.

Divers

Publié le mercredi 22 mars 2023

Le Pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire organise un atelier citoyen pour imaginer le territoire de Nantes-Saint-Nazaire en 2050.

Plusieurs thématiques seront abordées : mobilités, logement, commerces, alimentation, transition écologique, services ou encore les paysages. La première séance de travail de l'atelier aura lieu samedi 13 mai à Savenay. Les trois séances suivantes se tiendront en distanciel les mardis 23 mai, 6 juin et 20 juin, de 18h à 20h.

Tous les habitants du Pôle métropolitain peuvent se porter volontaire pour y participer. Les 25 membres de l'atelier seront tirés au sort parmi les volontaires, dans le respect de la parité et de la représentativité du territoire.

Participer à l'atelier citoyen

Qu'est-ce que le pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire ?

Les 5 intercommunalités de Nantes Métropole, de la Communauté d'Agglomération de la Région de Saint-Nazaire (CARENE), des Communautés de communes d'Erdre et Gesvres (CCG), Estuaire et Sillon et du Pays de Blain sont regroupées au sein du Le Pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire. Cela représente environ 830 000 habitants sur ces territoires le long de la Loire.

Les missions du pôle sont de développer ce territoire, en construisant un cadre de référence pour les différentes politiques publiques : habitat, déplacements, développement commercial, environnement et organisation de l'espace.



2023-2024

ZOOM SUR

la démarche « porteurs de paroles »

La démarche visait à recueillir des premières paroles citoyennes, pour obtenir d'éventuelles candidatures pour participer à l'atelier citoyen.

Pour ce faire, une convention a été signée en mars 2023 entre le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire et l'association des étudiants en géographie (GEODE) de l'Université de Nantes, afin d'animer ces recueils de paroles dans divers lieux à travers le territoire du Pôle métropolitain : gares, marchés, manifestations...

Les étudiants bénévoles pour réaliser ces animations ont été formés préalablement par Vox Operatio, cabinet accompagnant le Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire sur la démarche de concertation citoyenne.



Animations « porteurs de paroles » dans des espaces publics

2.2.4. Sollicitation de la société civile organisée en 2023

Pour mobiliser la société civile organisée, une liste de 155 acteurs a été élaborée en partenariat avec les 5 intercommunalités du territoire : associations, fédérations, établissements publics, syndicats professionnels, centres de recherche... Un courrier cosigné fin avril par les 5 présidents, a été adressé par mail début mai, à ces 155 acteurs, avec en pièce jointe le cahier d'acteur à renseigner.

Ce cahier d'acteur a été en parallèle mis en ligne dans la rubrique «je participe » du site web du Pôle métropolitain.

Envoyé en préfecture le 03/03/2025

Reçu en préfecture le 03/03/2025

Publié le 04/03/2025 ID : 044-200035335-20250227-2025_02-DB

2023-2024

Courrier cosigné par les 5 présidents, sollicitant les acteurs de la société civile organisée



Nantes, le 29 avril 2023

 A l'attention des responsables de réseaux d'acteurs à l'échelle du Pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire

Objet : Lancement de la concertation du Schéma de Cohérence Territoriale / Le cahier d'acteur

Madame la présidente, Monsieur le président, Madame la directrice, Monsieur le directeur,

Avec nos cinq intercommunalités composant le Pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire, nous venons d'engager l'avenir de notre grand territoire par la mise en révision concertée du Schéma de COhérence Territoriale (SCoT).

Élaboré par les élus du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, le SCoT est un document d'urbanisme qui a pour objectif de spatialiser les besoins immédiats et futurs des habitants, de préserver les ressources du territoire pour les prochaines générations et d'organiser la transition écologique en nous préservant des risques naturels, le tout dans un cadre incertain de dérèglement climatique.

L'équation à résoudre est de plus en plus complexe tant nous sommes entrés dans une phase d'irréversibilité en matière de climat, de biodiversité et de raréfaction des ressources : sobriété foncière, qualité de l'accueil des habitants et de l'économie, urbanisme favorable à la santé, robustesse de notre territoire dans son équilibre social, économique et écologique, qualité de l'armature territoriale entre diversité de l'habitat et services de mobilité, notre stratégie d'aménagement du territoire nous concerne toutes et tous.

C'est le sens de cette lettre à cinq mains et du cahier d'acteur que nous vous proposons en pièce jointe.

En nous adressant à vous, directement, nous souhaitons pouvoir compter sur votre engagement et votre expertise afin d'éclairer les grands enjeux d'aménagement pour demain et ainsi enrichir le Projet d'aménagement Stratégique, première pièce constitutive du prochain SCoT.

Aziliz Gouez et Eric Provost, élus du Pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire sont nos deux animateurs de la mise en révision concertée du SCoT. Vous pouvez contacter Frédéric Vasse, directeur du Pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire (vassef@nantessaintnazaire.fr) qui se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous comptons sur vous.

Veuillez agréer, madame, monsieur, nos sincères et respectueuses salutations.

Johanna Rolland Présidente du PMNSN

Présidente de Nantes métropole

David Samzun

Président de Saint-Nazaire

Agglomération

Rémy Nicoleau Président d'Estuaire et Sillon

lon

Yvon Lerat

Président de Erdre et Gesvre

Rita Schladt

Présidente de Pays de Blain Communauté



2023-2024

2.2.5. Mobilisation des entreprises et des acteurs de la fabrique urbaine en 2023 et 2024

- En juillet 2023, les entreprises du territoire ont été invitées à participer à trois ateliers territorialisés, à Nantes, Saint-Nazaire et Vigneux-de-Bretagne, pour débattre des modèles économiques et d'aménagement dans le contexte de la loi « Climat et résilience » et de l'objectif « Zéro artificialisation nette ».

 Organisés avec l'appui et le relai de mobilisation de la CCI Nantes Saint-Nazaire qui a diffusé l'information auprès de ses ressortissants (commerce et artisanat et industrie et services), ces ateliers ont réuni au total 34 entrepreneurs volontaires.
- En juillet 2024, au stade de l'écriture du document d'orientation et d'objectifs (DOO), le choix a été fait d'interroger plus particulièrement les acteurs locaux de la fabrique urbaine (promoteurs, aménageurs constructeurs, artisans du BTP, architectes, opérateurs commerciaux...), privés mais aussi publics.
 La mobilisation s'est appuyée sur le relai des réseaux d'acteurs locaux : les acteurs de la fabrique urbaine ont été invités par courrier officiel de la Présidente du Pôle métropolitain, relayé par la CCI Nantes Saint-Nazaire, le Club Immobilier Nantes Atlantique, la Fédération des Professionnels de l'Immobilier des Pays de la Loire et, Novabuild. L'invitation a également été adressée aux autres acteurs qui avaient contribué en 2023 à la mise en révision concertée du SCoT via un « cahier d'acteur ».
 29 participants volontaires étaient présents à cet atelier.



2023-2024

Courrier signé de la présidente, invitant les acteurs de la fabrique urbaine à participer à un atelier de travail en juillet 2024



Nantes, le 10 juin 2024

A l'attention des réseaux d'acteurs de la fabrique urbaine et de leurs adhérents, ayant contribué à la mise en révision concertée du SCoT en 2023

Objet : Invitation – Atelier de travail mise en révision concertée du SCoT « Comment favoriser les nouveaux modèles d'aménagement sobres en foncier ? »

Madame, Monsieur,

Je voudrais tout d'abord vous remercier de votre participation active lors de la première phase de mise en révision concertée du Schéma de Cohérence Territoriale. Votre engagement - tant par la diversité de points de vue que par la qualité des réflexions partagées-, fut précieux au service du futur Projet d'aménagement stratégique (PAS).

Les élus du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire souhaitent aller encore plus loin, avec vous.

Courant 2024, le Document d'orientation et d'objectifs (DOO) devra décliner le projet stratégique en orientations règlementaires et opérationnelles. Ces orientations impacteront directement vos activités et celles de vos adhérents et partenaires, en tant qu'acteurs de la fabrique urbaine.

C'est pourquoi le Pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire vous propose de participer à un nouvel atelier de travail, spécialement conçu pour vous autour de la question : « Comment favoriser les nouveaux modèles d'aménagement sobres en foncier et les nouveaux modes constructifs répondant à l'évolution des besoins sociétaux ? », ce à la double échelle du territoire Nantes Saint-Nazaire et de la parcelle.

Cet atelier aura lieu le jeudi 11 juillet de 8h30 à 10h30 à la Maison de l'Entrepreneuriat et des Transitions, 1 rue Françoise Sagan, à Saint-Herblain.

Pour la pleine réussite de cet atelier, nous vous sollicitons pour relayer cette invitation, auprès des membres de votre réseau.

Les inscriptions sont ouvertes en ligne, jusqu'au 1er juillet, via ce <u>formulaire d'inscription.</u> Pour assurer la qualité du travail et de la production collective, l'atelier sera limité à environ 30 participants.

Les défis qui s'imposent à nous, nous obligent toutes et tous. C'est ainsi que nous devons considérer la façon d'aménager notre territoire et d'organiser la fabrique urbaine, en coresponsabilité. C'est le sens de cette invitation.

Comptons sur votre participation effective, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma meilleure considération.

bhanna ROLLAND

Présidente du Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire

2023-2024

2.3. « Je participe » : une rubrique dédiée à la concertation sur le site Web du Pôle (2023-2024)

Dès le début d'année 2023, une rubrique dédiée à la concertation a été mise en ligne sur le site web du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, avec pour objectif de rendre la plus lisible et accessible possible, la concertation pour la révision du SCoT.

Cette rubrique inclut :

- Des informations pédagogiques sur le SCoT, en général (ex : une vidéo de la Fédération nationale des SCoT sur ce qu'est un SCoT) et particulièrement sur le SCoT du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire
- o **Des ressources documentaires sur le territoire** du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire : études, analyses, cartes...
- Une invitation à participer :
 - Tout au long de la révision (2023 et 2024): par mail à l'adresse <u>jeparticipe@nantessaintnazaire.fr</u> ou par courrier postal
 - En mars et jusqu'au 9 avril 2023 : en candidatant pour être membre de l'atelier citoyen : vidéo explicative et formulaire de candidature en ligne
 - D'avril à octobre 2023 : en contribuant via un cahier d'acteur
 - En mai et juin 2024 : aux réunions publiques

Dans cette rubrique, sont également consultables et téléchargeables, les différentes contributions reçues (novembre 2023 –décembre 2024).

2.4. Information sur les réunions publiques 2024

Avant le débat de juin 2024 sur le projet d'aménagement stratégique, **3 réunions** publiques territorialisées ont permis au grand public de prendre connaissance du projet et de faire part de ses contributions et commentaires (voir le détail en point 5.4)

S'appuyant sur visuel présentant les 3 réunions publiques, l'information sur la tenue des réunions publiques a été diffusée via plusieurs canaux complémentaires :

- o Une information en haut de page d'accueil du site Web du Pôle métropolitain
- o Un communiqué de presse et des encarts dans diverses publications (papier et web) :
 - Presse locale (Ouest-France et Presse Océan): deux diffusions ont été réalisées les 6 et 18 mai, dans les éditions Nantes, Saint-Nazaire, Blain, Nort-sur-Erdre, Savenay, Saint-Etienne-de-Montluc et Grandchamp des Fontaines
 - Sites web des intercommunalités
 - Sites web des communes
- o Un affichage a été assuré dans les accueils physiques des 5 intercommunalités et dans la plupart des 61 communes du territoire
- o Des articles dans la presse locale :

2023-2024

Communiqué de presse réunions publiques



COMMUNIQUE DE PRESSE du 22 avril 2024

RÉUNIONS PUBLIQUES SCoT

Habitat, économie, mobilité, environnement, changement climatique,... Trois réunions publiques pour dessiner l'avenir avec vous!

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire avec ses cinq intercommunalités membres, Nantes métropole, Saint-Nazaire agglomération, Erdre et Gesvres, Estuaire et Sillon et Pays de Blain communauté, ont engagé la mise en révision concertée du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Afin d'informer au mieux l'ensemble des habitants et acteurs du territoire et de permettre à chacune et chacun de s'exprimer sur l'avancée des réflexions autour du futur Projet d'aménagement stratégique, le Pole métropolitain Nantes Saint-Nazaire vous propose, trois réunions publiques réparties sur le territoire :

A Saint-Nazaire, le mercredi 22 mai 2024 de 18H30 à 20H30, au SPI numérique, le Paquebot

A Fay-de Bretagne, le jeudi 30 mai 2024 de 18H30 à 20h30, espace Madeleine, rue de la madeleine

A Nantes, le mardi 4 juin 2024 de 19H30 à 21h30, à l'école d'architecture, 6 quai François Mitterrand

L'avenir de notre territoire ne se prévoit pas, il se prépare. Ainsi, depuis le printemps 2023, la révision du SCoT fait l'objet d'une large concertation. Atelier citoyens, ateliers entreprises, atelier élus municipaux, conseils de développement, cahiers d'acteurs, toutes ces contributions, venues enrichir l'écriture en cours du Projet d'aménagement stratégique, sont consultables sur le site internet www.nantessaintnazaire.fr.

Les habitants peuvent toujours participer en adressant commentaires et libres contributions par courrier postal à : Madame la présidente du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, 2 cours du champ de mars, 44923 Nantes cedex 9.

Contact presse :

Frédéric Vasse

directeur général du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire

Tel: 06 85 57 75 97

Envoyé en préfecture le 03/03/2025

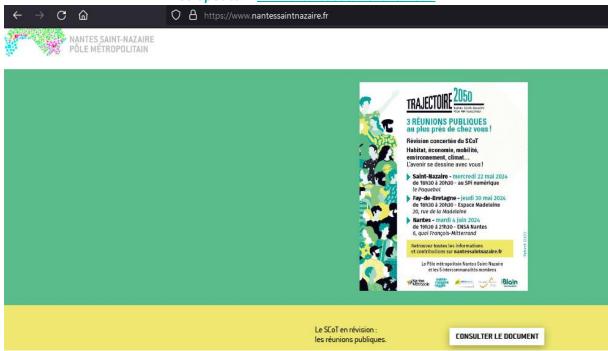
Reçu en préfecture le 03/03/2025

Publié le 04/03/2025

ID : 044-200035335-20250227-2025_02-DE

2023-2024

Information temporaire (20 mai – 4 juin 2024) sur la page d'accueil du site web du Pôle métropolitain <u>www.nantessaintnazaire.fr</u>



Encarts et articles dans la presse locale – Ouest France et Presse Océan (mai 2024)





2023-2024

Exemples de relais d'information sur les sites web institutionnels

Saint Nazaire Agglomération



Schéma de cohérence territoriale. Trois réunions publiques sur le territoire

O PUBLIÉ LE MERCREDI 24 AVRIL 2024





23 avril 2024

Alerte. Visite de faux agents de l'agglomération à domicile

Habitat, économie, mobilité, environnement, changement climatique... Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire organise trois réunions publiques pour dessiner l'avenir du territoire.

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire et ses cinq intercommunalités membres - Nantes Métropole, Saint-Nazaire Agglomération, Erdre et Gesvres, Estuaire, Sillon et Pays de Blain Communauté - ont engagé la mise en révision concertée du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Afin d'informer au mieux l'ensemble des habitants et acteurs du territoire et de permettre à chacun de s'exprimer sur l'avancée des réflexions autour du futur projet d'aménagement stratégique, trois réunions publiques sont organisées sur le territoire :

- A Saint-Nazaire, le mercredi 22 mai 2024 : de 18h30 à 20h30, au SPI numérique, le Paquebot
- A Fay-de Bretagne, le jeudi 30 mai 2024 : de 18h30 à 20h30, espace Madeleine, rue de la madeleine
- A Nantes, le mardi 4 juin 2024 : de 19h30 à 21h30, à l'école d'architecture, 6 quai François Mitterrand

Depuis le printemps 2023, la révision du SCoT fait l'objet d'une large concertation. Ateliers citoyens, ateliers d'entreprises, atelier d'élus municipaux, conseils de développement, cahiers d'acteurs, toutes ces contributions, venues enrichir l'écriture en cours du projet d'aménagement stratégique, sont consultables en lique.



Les habitants peuvent toujours participer en adressant commentaires et libres contributions par courrier postal à :

Madame la présidente du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire 2 cours du champ de mars 44923 Nantes cedex 9



2023-2024

Nantes Métropole



Services

Sortir

Participer

Territoire et Institutions



<u>Actualités</u>Publié le 17 mai 2024

Une nouvelle trajectoire pour Nantes Saint-Nazaire : Donnez votre avis

Economie, emploi | Environnement, nature | Urbanisme & Espaces publics | Métropole nantaise

Habitat, économie, mobilité, changement climatique... Dans le cadre de la révision du Schéma de cohérence territoriale (SCoT), trois réunions publiques sont organisées du 22 mai au 4 juin pour dessiner l'avenir de la métropole Nantes Saint-Nazaire à l'horizon 2050.

Partager



Fixer un cap commun en matière d'habitat, d'économie, de mobilité ou d'environnement. Telle est la mission du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire. Il réunit cinq intercommunalités - Nantes Métropole, Saint-Nazaire agglomération, Erdre et Gesvres, Estuaire et Sillon et le Pays de Blain – qui travaillent ensemble depuis 15 ans à définir les orientations d'aménagement de ce grand territoire. Ce projet commun est consigné dans un document d'urbanisme, le Scot ou Schéma de cohérence territoriale, actuellement en cours de révision pour prendre en compte les nouveaux défis.

Un nouveau cap pour 2050

Comment s'adapter au changement climatique ? Proposer de l'emploi au plus près des habitants ? Assurer des déplacements plus écologiques ? Préserver les paysages, les espaces naturels et les rivières ? Depuis le printemps 2023, la révision du Scot fait l'objet d'une large concertation pour dessiner l'avenir du territoire à l'horizon 2050. Ateliers avec les citoyens, les entreprises ou les élus, conseils de développement, cahiers d'acteurs... Toutes ces contributions sont venues enrichir l'écriture en cours du nouveau Projet d'aménagement stratégique. Tout un chacun peut les consulter sur <u>le site internet du Pôle métropolitain</u>.

Afin d'informer au mieux les habitants et les acteurs du territoire et permettre à chacune et à chacun de s'exprimer sur l'avancée des réflexions, en mai et juin, le pôle métropolitain organisent trois réunions publiques réparties sur le territoire : à Nantes, Saint-Nazaire et Fay-de-Bretagne (voir ci-dessous).

Les habitantes et habitants peuvent aussi toujours participer en adressant commentaires et libres contributions par courrier postal à : Madame la présidente du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, 2 cours du Champ de mars, 44923 Nantes cedex 9.

Trois réunions publiques ouvertes à toutes et tous

> Mercredi 22 mai à Saint-Nazaire

de 18h30 à 20h30 au SPI numérique, le Paquebot

> Jeudi 30 mai 2024 à Fay-de-Bretagne

de 18h30 à 20h30, espace Madeleine, rue de la Madeleine

> Mardi 4 juin 2024 à Nantes

de 19h30 à 21h30 à l'école d'architecture, 6 quai François-Mitterrand.

Retrouvez toutes les informations et contributions sur <u>le site du Pôle métropolitain</u> <u>Nantes Saint-Nazaire</u>.



2023-2024

Communauté de communes Estuaire et Sillon



Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire avec ses cinq intercommunalités membres, Nantes métropole, Saint-Nazaire agglomération, Erdre et Gesvres, Estuaire et Sillon et Pays de Blain communauté, ont engagé la mise en révision concertée du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Afin d'informer au mieux l'ensemble des habitants et acteurs du territoire et de permettre à chacune et chacun de s'exprimer sur l'avancée des réflexions autour du futur Projet d'aménagement stratégique, le Pole métropolitain Nantes Saint-Nazaire vous propose, trois réunions publiques réparties sur le territoire :

- > Saint-Nazaire, le mercredi 22 mai de 18h30 à 20h30, au SPI numérique, le Paquebot
- > Fay-de Bretagne, le jeudi 30 mai de 18h30 à 20h30, espace Madeleine, rue de la madeleine
- > Nantes, le mardi 4 juin de 19h30 à 21h30, à l'école d'architecture, 6 quai François Mitterrand

L'avenir de notre territoire ne se prévoit pas, il se prépare. Ainsi, depuis le printemps 2023, la révision du SCoT fait l'objet d'une large concertation. Atelier citoyens, ateliers entreprises, atelier élus municipaux, conseils de développement, cahiers d'acteurs, toutes ces contributions, venues enrichir l'écriture en cours du Projet d'aménagement stratégique, sont consultables sur le site internet

www.nantessaintnazaire.fr

Les habitants peuvent toujours participer en adressant commentaires et libres contributions par courrier postal à : Madame la présidente du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, 2 cours du champ de mars, 44923 Nantes cedex 9.





2023-2024

Communauté de communes Erdre et Gesvres

Ma comcom Au quotidien Agir, participer Travailler & Entreprendre Découvrir, sortir

Autilités

3 réunions publiques au plus près de chez vous! Révision concertée du SCOT Habitat, économie, mobilité, environnement, climat…

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE CONCERTATION, PRATIQUE, TERRITOIRE ERDRE & GESVRES

3 réunions publiques au plus près de chez vous! Révision concertée du SCOT Habitat, économie, mobilité, environnement, climat…

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE CONCERTATION, PRATIQUE, TERRITOIRE ERDRE & GESVRES

3 réunions publiques au plus près de chez vous! Révision concertée du SCOT Habitat, économie, mobilité, environnement, climat…

L'avenir se dessine avec vous!

Publié le 03 mai 2024

Habitat, économie, mobilité, environnement, changement climatique,...

Trois réunions publiques pour dessiner l'avenir avec vous !

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire avec ses cinq intercommunalités membres, Nantes métropole, Saint-Nazaire Agglomération, Erdre et Gesvres, Estuaire et Sillon et Pays de Blain communauté, ont engagé la mise en révision concertée du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Afin d'informer au mieux l'ensemble des habitants et acteurs du territoire et de permettre à chacune et chacun de s'exprimer sur l'avancée des réflexions autour du futur Projet d'aménagement stratégique, le Pole métropolitain Nantes Saint-Nazaire vous propose, trois réunions publiques réparties sur le territoire :

- > A Saint-Nazaire, le mercredi 22 mai 2024 de 18H30 à 20H30, au SPI numérique, le Paquebot
- > A Fay-de Bretagne, le jeudi 30 mai 2024 de 18H30 à 20h30, espace Madeleine, rue de la madeleine
- > A Nantes, le mardi 4 juin 2024 de 19H30 à 21h30, à l'école d'architecture, 6 quai François Mitterrand

L'avenir de notre territoire ne se prévoit pas, il se prépare. Ainsi, depuis le printemps 2023, la révision du SCoT fait l'objet d'une large concertation. Atelier citoyens, ateliers entreprises, atelier élus municipaux, conseils de développement, cahiers d'acteurs, toutes ces contributions, venues enrichir l'écriture en cours du Projet d'aménagement stratégique, sont consultables sur le site internet

www.nantessaintnazaire.fr

Les habitants peuvent toujours participer en adressant commentaires et libres contributions par courrier postal à : Madame la présidente du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, 2 cours du champ de mars, 44923 Nantes cedex 9.



Retrouvez toutes les informations et contributions sur <u>nantessaintnazaire.fr</u>



2023-2024

Commune de Couëron



Accueil > Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) : réunions publiques



Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) : réunions publiques

rois réunions publiques sont proposées pour informer les habitants et acteurs du territoire sur la révision concertée du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Le Pôte métropolitain Nantes Saint-Nazaire avec ses cinq intercommunalités membres, Nantes métropole, Saint-Nazaire agglomération, Erdre et Gesvres, Estuaire et Sillon et Pays de Blain communauté, ont engagé la mise en révision concertée du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Afin d'informer au mieux l'ensemble des habitants et acteurs du territoire et de permettre à chacune et chacun de s'exprimer sur l'avancée des réflexions autour du futur Projet d'aménagement stratégique, le Pole métropolitain Nantes Saint-Nazaire vous propose, trois réunions publiques réparties sur le territoire:

- A Saint-Nazaire, le mercredi 22 mai 2024
- de 18H3o à 20H3o, au SPI numérique, le Paquebot
- A Fay-de Bretagne, le jeudi 30 mai 2024
 - de 18H30 à 20h30, espace Madeleine, rue de la madeleine
- A Nantes, le mardi 4 juin 2024

de 19H3o à 21h3o, à l'école d'architecture, 6 quai François Mitterrand

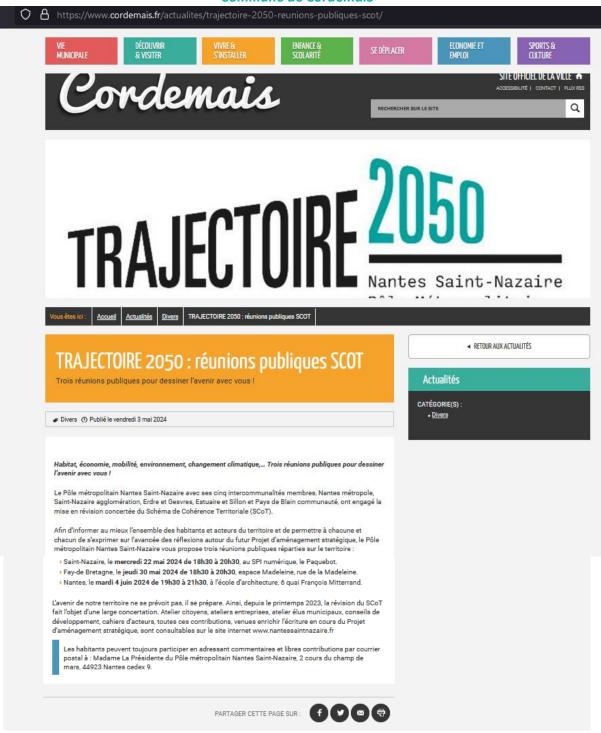
Depuis le printemps 2023, la révision du SCoT fait l'objet d'une large concertation. Atelier citoyens, ateliers entreprises, atelier étus municipaux, conseils de développement, cahiers d'acteurs, toutes ces contributions, venues enrichir l'écriture en cours du Projet d'aménagement stratégique, sont consultables sur le site internet : www.nantessaintnazaire.fr.

Les habitants peuvent toujours participer en adressant commentaires et libres contributions par courrier postal à : Madame la présidente du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, 2 cours du champ de mars, 44923 Nantes cedex 9.

Envoyé en préfecture le 03/03/2025 Reçu en préfecture le 03/03/2025 Publié le 04/03/2025 ID : 044-200035335-20250227-2025_02-DE

2023-2024

Commune de Cordemais





2023-2024

Commune de Grandchamp-des-Fontaines



Habitat, économie, mobilité, environnement, changement climatique,...

Trois réunions publiques pour dessiner l'avenir avec vous !

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire avec ses cinq intercommunalités membres, Nantes métropole, Saint-Nazaire propose, trois réunions publiques réparties sur le territoire :

- > A Saint-Nazaire, le mercredi 22 mai 2024 de 18H30 à 20H30, au SPI numérique, le Paquebot
- > A Fay-de Bretagne, le jeudi 30 mai 2024 de 18H30 à 20h30, espace Madeleine, rue de la madeleine
- > A Nantes, le mardi 4 juin 2024 de 19H30 à 21h30, à l'école d'architecture, 6 quai François Mitterrand

L'avenir de notre territoire ne se prévoit pas, il se prépare. Ainsi, depuis le printemps 2023, la révision du SCoT fait l'objet d'une large concertation. Atelier citoyens, ateliers entreprises, atelier élus municipaux, conseils de développement, cahiers d'acteurs, toutes ces contributions, venues enrichir l'écriture en cours du Projet d'aménagement stratégique, sont consultables sur le site internet

www.nantessaintnazaire.fr

Les habitants peuvent toujours participer en adressant commentaires et libres contributions par courrier postal à : Madame la présidente du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, 2 cours du champ de mars, 44923 Nantes cedex 9.



Envoyé en préfecture le 03/03/2025 Reçu en préfecture le 03/03/2025 Publié le 04/03/2025 ID: 044-200035335-20250227-2025_02-DE

2023-2024

Ville de Basse-Goulaine



Révision du Schéma de Concertation **Territoriale**

Le Pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire engage une révision du Schéma de Concertation Territoriale (SCoT).





Le Pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire engage une révision du Schéma de Concertation Territoriale (SCoT).

Ce programme a pour objectif de préparer l'avenir du territoire autour de sujets tels que l'habitat, l'économie, la mobilité, l'environnement, le changement climatique...

Dans ce cadre, trois réunions publiques sont programmées afin d'informer les habitants et les acteurs du territoire et de leur permettre de s'exprimer sur ces thématiques.

- → À Saint-Nazaire, le mercredi 22 mai 2024 de 18H30 à 20H30, au SPI numérique, le Paquebot
- → À Fay-de Bretagne, le jeudi 30 mai 2024 de 18H30 à 20h30, espace Madeleine, rue de la madeleine
- → À Nantes, le mardi 4 juin 2024 de 19H30 à 21h30, à l'école d'architecture, 6 quai François Mitterrand

Actualités

CATÉGORIE(S): Vie locale



2023-2024

Commune de Fay-de-Bretagne

ttps://faydebretagne.fr/informations-transversales/actualites/3-reunions-publiques-au-plus-pres-de-chez-vous-revision-concertee-du-scot-habitat-economie-mobilite-envi

Vie communale Découverte & Patrimoine Vivre & s'installer Enfance jeunesse & séniors Solidarités & Emploi Sports, Cultu



3 réunions publiques au plus près de chez vous! Révision concertée du SCoT Habitat, économie, mobilité, environnement, climat... L'avenir se dessine avec vous!

Publié le 13 mai 2024

Habitat, économie, mobilité, environnement, changement climatique,...

Trois réunions publiques pour dessiner l'avenir avec vous!

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire avec ses cinq intercommunalités membres, Nantes métropole, Saint-Nazaire Agglomération, Erdre et Gesvres, Estuaire et Sillon et Pays de Blain communauté, ont engagé la mise en révision concertée du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Afin d'informer au mieux l'ensemble des habitants et acteurs du territoire et de permettre à chacune et chacun de s'exprimer sur l'avancée des réflexions autour du futur Projet d'aménagement stratégique, le Pole métropolitain Nantes Saint-Nazaire vous propose, trois réunions publiques réparties sur le territoire :

- > A Saint-Nazaire, le mercredi 22 mai 2024 de 18H30 à 20H30, au SPI numérique, le Paquebot
- > A Fay-de Bretagne, le jeudi 30 mai 2024 de 18H30 à 20h30, espace Madeleine, rue de la madeleine
- > A Nantes, le mardi 4 juin 2024 de 19H30 à 21h30, à l'école d'architecture, 6 quai François Mitterrand

L'avenir de notre territoire ne se prévoit pas, il se prépare. Ainsi, depuis le printemps 2023, la révision du SCoT fait l'objet d'une large concertation. Atelier citoyens, ateliers entreprises, atelier élus municipaux, conseils de développement, cahiers d'acteurs, toutes ces contributions, venues enrichir l'écriture en cours du Projet d'aménagement stratégique, sont consultables sur le site

www.nantessaintnazaire.fr

Les habitants peuvent toujours participer en adressant commentaires et libres contributions par courrier postal à : Madame la présidente du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, 2 cours du champ de mars, 44923 Nantes cedex 9.



Envoyé en préfecture le 03/03/2025 Reçu en préfecture le 03/03/2025 Publié le 04/03/2025 ID: 044-200035335-20250227-2025_02-DE

2023-2024

Commune de Campbon



2023-2024

3. METHODE ET MOYENS DE CONCERTATION MOBILISES AUX DIFFERENTES ETAPES DE L'ELABORATION DU SCOT

La méthode et les moyens mis en œuvre pour la mise en révision concertée du SCoT, ont eu pour objectifs d'assurer une pédagogie de la planification (ingénierie d'animation, ressources à disposition...), de structurer la concertation par la mobilisation de différents publics cibles, aux différentes étapes de l'élaboration du SCoT, de l'écriture du document stratégique à l'élaboration des orientations plus opérationnelles.

3.1. Assurer une pédagogie de la planification : une ingénierie en animation et des ressources mises à disposition pour accompagner l'élaboration des contributions

3.1.1. Animation des ateliers avec les citoyens, les élus municipaux et les entreprises Les ateliers collectifs animés ou coordonnés par le Pôle métropolitain :

- o Intégraient une présentation introductive factuelle, permettant aux participants de prendre connaissance des enjeux sur le territoire et des objectifs du SCoT.
- o Mobilisaient des professionnels facilitateurs et / ou spécialistes de la participation, pour garantir la qualité du processus de concertation et de ses résultats et en appui à l'ingénierie du Pôle métropolitain : le cabinet Vox operatio pour l'animation de l'atelier citoyen, la CCI pour la facilitation des ateliers avec les entreprises...
- Privilégiaient une démarche collaborative avec la formulation des idées en étapes :
 « divergence » « émergence » « convergence », puis la compilation et la consolidation des idées, en identifiant les consensus ou les dissensus ;

3.1.2. Documents ressources

Afin d'aider la réflexion et l'élaboration des contributions, une sélection de documents ressources issus des travaux des agences d'urbanisme de la région de Saint-Nazaire (ADDRN) et de la région nantaise (AURAN), ainsi qu'un travail cartographique réalisé par le Pôle, ont été mis à disposition sur le site www.nantessaintnazaire.fr:

- Les territoires de Loire-Atlantique en 100 cartes
- Nantes Saint-Nazaire, un espace métropolitain pas comme les autres
- Pas de planification sans projet partagé
- o Portraits du territoire des intercommunalité, incluant des chiffres clés
- Des documents thématiques : Adaptation au changement climatique et risques, Alimentation, Démographie logement,

Économie emploi, Environnement santé, Transition énergétique

Des cartes : Accessibilité à vélo et à pied aux gares, Flux domicile-travail ;
 Géographie du Pôle métropolitain; Le territoire à l'épreuve de la tempête Xynthia ;
 La proximité au quotidien ; Les éléments naturels remarquables.



2023-2024

3.2. Structurer la stratégie de concertation : différents publics mobilisés pour un dialogue enrichi et construit

Le processus de concertation mis en place a été structuré suivant une stratégie de cibles, intégrant le grand public, les professionnels, le monde associatif, les instances de concertation, et ce suivant des formats collectifs ou individuels,



3.3. Une mobilisation différentiée selon les différentes étapes de la mise en révision du SCoT

3.3.1. Mars 2023 – juin 2024 : une concertation avec une diversité d'acteurs, pour recueillir une diversité de points de vue sur les orientations stratégiques

Une première phase de concertation a été engagée sur la période avril - octobre 2023, avec pour objectif d'enrichir la réflexion et les travaux des élus, de l'expertise mobilisable sur le territoire, tout en ouvrant le débat sur ce document porteur d'un projet stratégique de long terme. Le projet d'aménagement stratégique a ensuite été rendu public et débattu lors de réunions publiques au printemps 2024.

- La concertation a été ouverte à toute contribution individuelle, avec deux possibilités de participation en ligne via une rubrique dédiée « je participe » sur le site <u>www.nantessaintnazaire.fr</u>:
 - L'enquête en ligne 'habitat et cadre de vie' à l'attention des habitants du territoire
 - Une libre contribution ouverte par mail à : <u>jeparticipe@nantessaintnazaire.fr</u>
 Une seule contribution a été reçue, traitée dans l'analyse des cahiers d'acteurs.
- Cinq groupes d'acteurs ont été sollicités suivant des formats collectifs, pour contribuer à la révision du SCoT:
 - Les conseils de développement des 5 territoires intercommunaux
 - Un groupe constitué d'élus municipaux
 - Des habitants volontaires retenus pour former un « groupe citoyen »
 - Les entreprises du commerce, de l'industrie et de l'artisanat
 - La société civile organisée sollicitée au travers d'un « cahier d'acteur »

Pôle métropolitain Nantes — Saint-Nazaire

Envoyé en préfecture le 03/03/2025

Reçu en préfecture le 03/03/2025

Publié le 04/03/2025

ID: 044-200035335-20250227-2025_02-DE

2023-2024

o La mobilisation de « l'Atelier des experts locaux » :

Début 2023, le Pôle métropolitain avait sollicité l'expertise de 6 partenaires publics, pour participer à un « Atelier des Experts Locaux » : l'Agence Régionale de Santé (ARS), le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Loire Estuaire, le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) Pays de la Loire, le Syndicat Loire Aval (SYLOA) et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) Pays de la Loire. A noter : seule l'ADEME n'a pas donné suite. L'équipe du GIEC a été rencontrée individuellement en 2023 et le 2ème rapport du GIEC (avril 2023) a nourri l'écriture du Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT.

Les membres volontaires de cet atelier ont transmis en 2023 et 2024, leurs préconisations concernant les orientations stratégiques du futur SCoT.



Réunions publiques en mai et juin 2024

Afin de répondre aux obligations règlementaires de concertation du grand public, tout en proposant des modalités et des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du SCoT en révision (notamment l'importance du périmètre et des enjeux socio-économiques et environnementaux), 3 réunions publiques territorialisées ont été organisées en mai et juin.





2023-2024

3.3.2. Juillet – décembre 2024 : une concertation pour vérifier la faisabilité et la pertinence des règles du futur SCoT et préparer son appropriation

En 2024, la concertation a été poursuivie, pour mobiliser des expertises, usages ou responsabilités particulières, afin de garantir la pertinence et la faisabilité des orientations opérationnelles qui seront inscrites dans le DOO en traduction des orientations du PAS.

Poursuite de la mobilisation des groupes d'acteurs suivant des formats collectifs

- La mobilisation du « panel citoyen » et du « groupe des élus municipaux », s'est poursuivie en 2024, comme initialement annoncé au moment du recrutement des participants volontaires, à la fois pour engager un débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique et pour contribuer à l'écriture du Document d'Orientation et d'Objectifs.
- Les acteurs de la fabrique urbaine (entreprises et acteurs publics) ont été conviés à participer à un atelier dédié sur les orientations à prévoir pour favoriser les nouveaux modèles d'aménagement et de construction. Cet atelier s'adressait aussi aux acteurs publics et privés impliqués dans la fabrique urbaine qui avaient contribué en 2023 via un « cahier d'acteurs ».
- Par courrier début 2024, les conseils de développement des 5 territoires intercommunaux ont été invités à poursuivre leur contribution, soit en partageant les règles essentielles à prévoir en traduction du Projet d'Aménagement Stratégique, soit en participant aux réunions publiques.

o Poursuite des travaux des « Experts locaux

Début octobre 2024, le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a transmis aux membres de cet atelier, un premier projet de Document d'Orientation et d'Objectifs, pour avis et relecture critique. En novembre 2023, les trois membres volontaires de cet atelier ont transmis à l'équipe et aux élus du SCoT leurs contributions portant observations et préconisations sur le projet de DOO.

2023-2024

PARTIE 2 / ORGANISATION DETAILLEE DU DEROULE DE LA CONCERTATION ET DU PARTAGE DES RESULTATS

4. MARS - OCT. 2023: UNE INGENIERIE DE CONCERTATION ADAPTEE AUX DIFFERENTS GROUPES D'ACTEURS SOLLICITES

Dès 2023, les attendus et les modalités de concertation ont été pensés et conçus, pour être adaptés aux différents groupes mobilisés pour apporter leur contribution à l'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique, première étape de la révision.

4.1. L'enquête « habitat et qualité de vie » : participer à mieux identifier les enjeux clés du prochain SCoT

Cette enquête visait à dégager des tendances sur les thèmes du logement et du cadre de vie. Au total de mai à août 2023, 117 personnes ont répondu à l'enquête.

Les résultats des réponses à certaines questions sont éclairants et montrent des tendances qui sont venues appuyer des éléments issus de la concertation et qui ont donc pu être versés à la synthèse de la concertation 2023, telle que remise aux élus du SCoT.

Les résultats de l'enquête ne reflètent pas une réalité statistique, avec des biais dans le panel de répondants, par exemple : plus de 53% sont des cadres ; les habitants de Nantes Métropole sont sous-représentés (44%, contre 73% de la population) quand les habitants de Saint-Nazaire Agglo et Estuaire et Sillon sont surreprésentés (21% et 20% respectivement, contre 13% et 4% de la population du Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire).

4.2. L'atelier citoyen : éclairer les débats des élu.e.s du Pôle métropolitain d'une analyse prospective suivant une perception "à hauteur d'humains"

Le panel citoyen visait à dresser un état des lieux du territoire perçu et vécu, et à apporter une analyse prospective des enjeux, défis et objectifs pour le territoire à horizon 2050, en tenant compte des besoins et attentes des habitants.

Organisation : L'atelier citoyens a été constitué de 21 personnes. Pour que ce groupe représente la diversité des points de vue et attentes, il a été composé suite à un appel à candidatures ouvert aux habitants du territoire (diffusé sur les sites Internet - pôle, intercommunalités et communes, par relais magazines municipaux, info presse locale...),

mais également par un recrutement in situ au moyen d'animation « porteurs de paroles »). Un tirage au sort critérisé a ensuite été effectué parmi les 100 candidat.e.s, pour assurer une diversité de genres, d'âges, de lieux de vie et de catégories socio-professionnelles.

De mi-mai à début juillet, ce groupe s'est retrouvé lors de 5 ateliers de travail (dont 4 en distantiel) animés par Vox Operatio. Les participant.e.s ont d'abord pris connaissance des enjeux sur le territoire et des objectifs du SCoT, puis ils ont réfléchi et délibéré ensemble pour imaginer un avenir commun et rédiger un avis détaillé portant préconisations pour le futur SCoT.





2023-2024

4.3. L'atelier des élus municipaux non communautaires : apporter une expertise de terrain sur les politiques publiques

Il s'agissait d'associer les élus municipaux pour les faire participer à la définition de la vision commune pour le SCoT, en comblant le décalage parfois constaté entre élus communautaires et élus municipaux, et en retissant le lien entre planification stratégique

et quotidien de l'action publique locale.

Organisation : L'atelier des élus municipaux a ainsi été constitué de 26 personnes, désignées par les 5 intercommunalités du territoire du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire. Entre mi-mai et fin juin, 4 ateliers de travail ont été organisés, dont 2 en visio-conférence, auxquels ont participé entre 10 et 16 élu.e.s.

Lors de ces séances, les participant.e.s ont pris connaissance des enjeux sur le territoire et des objectifs du SCoT, travaillé ensemble pour imaginer des orientations et principes d'actions pour le futur SCoT, puis ont formulé des préconisations dans un avis rédigé.





4.4. Les ateliers entreprises : recueillir l'expression des entrepreneurs du territoire, en particulier dans le contexte de la loi « Climat et résilience »

Dans le contexte de la loi Climat et Résilience qui consacre l'objectif de « Zéro Artificialisation Nette » à 2050, Il a semblé pertinent d'interroger les entrepreneurs du commerce, de l'industrie et de l'artisanat pour recueillir leur perception, leurs attentes et leur vision à moyen et long termes.

Organisation: Début juillet, 3 ateliers ont été organisés en partenariat avec la CCI Nantes Saint-Nazaire: à Nantes, à Saint-Nazaire et à Vigneux-de-Bretagne. La participation s'est faite sur la base du volontariat. Au total, 34 entrepreneurs.ses ont participé, dans des secteurs d'activités variés (industrie, logistique, services - architecture, conseil en entreprises...grand commerce spécialisé, commerce de détail...) (*)

Animés par Open Lande, cabinet spécialisé dans l'accompagnement des transformations écologiques et humaines, ces ateliers ont permis dans un 1er temps de débattre des



modèles économiques actuels, à l'origine de diverses pressions sur les écosystèmes naturels (dont pressions foncières). Puis les participant.e.s ont été invité.e.s à envisager collectivement les alternatives « ZAN-compatibles » aux modèles d'aménagements fonciers classiques, et les conditions de faisabilité de ces alternatives.

(*) Parmi les participant.e.s figuraient des entreprises têtes de réseaux, des élu.e.s de la CCI, des membres de clubs d'affaires. Leur expression reflète donc possiblement celles des entreprises représentées.

2023-2024

4.5. Contribution des Conseils de développement : saisir les instances de participation citoyenne à l'échelle intercommunale, pour enrichir la co-constuction du SCoT

Parmi leurs missions, les Conseils de développement organisés à l'échelle de chacune des 5 intercommunalités du territoire du SCoT, sont légitimes pour contribuer à l'élaboration des projets de territoire et pour émettre des avis sur les documents de prospective et de planification.

Organisation : Le Pôle métropolitain a donc sollicité par courrier en janvier, les 5 intercommunalités du territoire, pour saisir leurs Conseils de développement, afin d'enrichir la co-constuction du SCoT.

Suite à ces saisines, les 5 Conseils de développement ont décidé de travailler ensemble à une contribution commune. Ainsi le 17 octobre 2023, des membres des cinq conseils ont pu présenter à des élus membre de « l'Atelier du SCoT », leur contribution collective portant sur des « récits du futur souhaitable », organisés en plusieurs thèmes et déclinés par territoire avec des illustrations concrètes.





4.6. Le cahier d'acteur : consulter les acteurs de la société civile organisée sur leur vision du futur souhaitable, selon leurs perceptions, expertises, analyses et usages

Le cahier d'acteur a été conçu comme un mode de contribution structuré en 5 thématiques axées sur les « usages du territoire » : « Se loger/ Habiter », « Accessibilité - service commerces, soins, emploi », « Les ressources - énergie, eau, alimentation, etc. », « Les usages des espaces naturels et agricoles », « S'épanouir et vivre en bonne santé ».

Organisation : Structuré en 5 questions ouvertes, le cahier d'acteur permettait aux contributeurs d'exprimer librement leurs idées dans des espaces dédiés.

Le cahier d'acteur a été diffusé courant mai via un

envoi électronique à 155 acteurs collectifs « têtes de réseau » et par mise à disposition dans la rubrique « je participe » du site <u>www.nantessaintnazaire.fr</u> Au total 46 cahiers d'acteurs ont été réceptionnés, transmis par 29 contributeurs : 14 associations, 5 syndicats professionnels, 4 établissements publics, 3 entreprises (1 société coopérative et 2 sociétés commerciales), 1 société publique locale, 1 établissement de recherche et d'enseignement, 1 instance de concertation régionale.



2023-2024

5. SEPT.- NOV. 2023: RESTITUTION, PARTAGE ET PUBLICATION DES CONTRIBUTIONS 2023

Pour garantir la transparence et l'utilité de la concertation, ses résultats ont été partagés tout au long du processus de révision, au moyen de diverses communications et temps d'échanges et de travail, auprès des élus du Pôle métropolitain, mais aussi du grand public.

5.1. Présentation et débat sur une première synthèse des contributions reçues, en Atelier du SCoT (01/09/2023)

Les élus de l'Atelier du SCoT ont commencé de travailler début 2023. En septembre 2023, ils avaient déjà formulé collectivement quelques grands principes (« marqueurs ») qui pourraient guider le Projet d'Aménagement Stratégique, en s'appuyant notamment sur une combinaison de « scénarios futurs possibles ». A ce stade, des sujets étaient encore à discuter, de même que le niveau d'ambition / d'exigence (« curseur »).



Afin d'alimenter les travaux des élus de l'Atelier du SCoT, une première synthèse des contributions reçues via la concertation, leur a été présentée puis débattue lors de la séance du 1er septembre 2023.

Les premiers résultats consolidés des contributions reçues ont été portés à connaissance de l'Atelier du SCoT, mettant en avant plusieurs types de préconisations : « partagées par tous les types de

contributeurs », « convergentes », ou « moins récurrentes ». Ces préconisations ont été présentées en précisant pour chacune si elle était « convergente » ou « complémentaire/ nouvelle » par rapport aux orientations déjà travaillées par les élus.

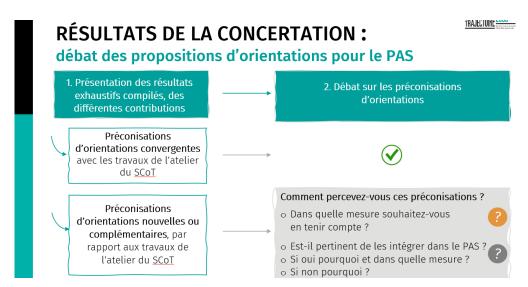
Puis un débat a été ouvert sur ces préconisations, en particulier les « complémentaires/nouvelles » : dans quelle mesure souhaitaient-ils en tenir compte ? s'agissant des préconisations sur des sujets non obligatoires pour un SCoT, souhaitaient-il les intégrer et si oui dans quelle mesure, et si non, pour quelle raison ?

Ce premier porter à connaissance suivi d'un débat, a permis de :

- Confirmer un certain nombre de propositions d'orientations, confortées par les résultats de la concertation, par exemple: préserver collectivement le bon fonctionnement du cycle écologique de l'eau pour préserver sa qualité; préserver des terres agricoles et nourricières, pour faire perdurer la diversité naturelle et agricole du territoire et contribuer à sa souveraineté alimentaire; connecter le territoire, et les territoires, avec des transports en commun et la « mise en commun des transports », offrir ainsi une véritable alternative à la voiture individuelle, etc.
- Ouvrir le débat sur de nouvelles orientations possibles, telles que par exemple: compléter la trame verte et bleue, d'une trame noire; préserver les sols, ressource multiple; développer et consolider les modèles économiques solidaires et respectueux de l'environnement, comme levier d'innovation
- o **Questionner le positionnement du curseur** sur les préconisations du SCoT, par exemple, sur la question de la réduction de la part modale de la voiture et de leur présence et impact en ville, ou sur celle de la densification / réaménagement qualitatif des zones d'activités existantes



2023-2024



Méthode de travail proposée aux élus de l'Atelier du SCoT, pour examiner les résultats de la concertation pour le projet d'aménagement stratégique

5.2. Restitution croisée des avis du panel citoyen et du groupe des élus municipaux, aux élus de l'Atelier du SCoT (26/09/2023)

Une séance de restitution et d'échanges avec le panel citoyen et le groupe des élus municipaux, a été organisée avec plusieurs élus de l'Atelier du SCoT fin septembre à Savenay. L'objectif était de permettre aux groupes contributeurs de restituer leurs travaux et les principales conclusions, sous forme de « principes d'actions » ou « d'orientations stratégiques » pour le futur PAS, et déclinés de façon opérationnelle. Le choix a été fait d'un temps de restitution partagé par les deux groupes, qui ont successivement présenté « en miroir » leurs préconisations thématiques, chaque groupe s'appuyant sur deux personnes désignées comme rapporteurs.

Cette restitution et les échanges qui ont suivi avec les élus du SCoT mais aussi entre les personnes des deux groupes, ont souligné:

- Une certaine convergence de vue, à nuancer néanmoins par des différences d'approches et de niveaux d'attente
- Un enrichissement de la vision des élus du SCoT, qui ont pu entendre à la fois les attentes sociétales et les questionnements à l'échelle d'une commune : « vu de l'habitantcitoyen », « vu de l'élu local »
- L'émergence d'un dialogue fructueux et enrichissant entre les différentes approches et participants



2023-2024

5.3. Présentation par les Conseils de développement de leur contribution collective aux élus de l'Atelier du SCoT (17/10/2023)

Une autre séance de restitution et d'échanges a été organisée entre les Conseils de développement et plusieurs élus de l'Atelier du SCoT mi-octobre à Saint-Etienne-de-Montluc. L'objectif était de permettre aux membres des conseils, de présenter leur contribution collective, constituée de récits singuliers pour chaque territoire, mais reliés

par une lecture commune.

Les Conseils de développement ont souhaité présenter leur contribution en suivant l'esprit qui avait guidé leurs travaux, à savoir : cinq « récits du futur », complétés d'une « lecture commentée » de ces récits portant une « vision d'avenir désirable » des territoires, structurée autour de quelques « idées fortes ».

Sous la forme d'un « voyage en 2050 », cette restitution et les échanges qui ont suivi avec les élus du SCoT, ont été l'occasion de discussions riches sur les futurs souhaitables pour le territoire et ses habitants, questionnant notamment le lien social et la solidarité, les notions de village et de proximité dans un monde globalisé, l'épanouissement personnel, professionnel et relationnel, imaginant de





nouveaux modes d'habiter, de se déplacer, de travailler, de se nourrir, de se divertir, ceci dans un contexte de récits intégrant tous les bouleversements climatiques et environnementaux en cours ou à venir.

5.4. Publication (novembre 2023) des contributions sur le site Web du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire

Courant novembre 2023, **toutes les contributions à la concertation recueillies en 2023, ont été publiées** sur le site Web du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, dans la

rubrique dédiée « Je participe » :

- La contribution des Conseils de développement
- o L'avis du panel citoyen
- o L'avis du groupe des élus municipaux
- o L'avis des entreprises
- o Les 46 cahiers d'acteurs reçus

Ces contributions ont également été **référencées dans le dossier de concertation règlementaire**, mis à disposition au siège du Pôle métropolitain.



Pôle métropolitain

Nantes — Saint-Nazaire

Envoyé en préfecture le 03/03/2025 Reçu en préfecture le 03/03/2025 Publié le 04/03/2025

ID: 044-200035335-20250227-2025_02-DE

2023-2024





Atelier des élu.e.s municipaux Mise en révision concertée du SCoT

Avril - septembre 2023 Version finale du 21/08/2023

AVIS DES ELU.E.S MUNICIPAUX



SOMMAIRE

I. L'atelier de concertation des élus municipaux sur la révision du SCoT

- La concertation mise en place pour réviser le SCoT du Pôle métropolitain Nantes Saintazaire a. Le Schèma de Cohèrence territoriale, un document de planification stratégique porté
- à l'échelle d'un bassin de vie...
 b. Une mise en concertation du SCoT, au moment de sa révision.... 2. Les élu.e.s participant.e.s à « l'atelier des élus municipaux »...
- 3. Organisation de la concertation des élu.e.s municipaux Une réflexion conduite en 3 étapes et 4 séances.

 Une méthode de travail « en miroir » de l'atelier des élus du SCoT et de l'atelier citoyen .5
- II. La perception et les recommandations des élu.e.s municipaux
- Les atouts et limites du territoire du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire et de son organisation 2. Les défis à relever par le territoire dans le contexte planétaire et national...... Les changements à opérer.
 Orientations stratégiques pour le futur SCoT du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire.....9
- 5. Préconisations et exemples d'actions. III. Conclusions et suites
- 1. Le « futur possible » de l'atelier des élu.e.s municipaux... 2. La restitution prévue de l'avis, aux élus du SCoT.....

LES CAHIERS D'ACTEURS



CONCERTATION - REVISION DU SCOT NANTES SAINT-NAZAIRE



AVIS FINALISÉ

du panel citoyen

ELEMENTS METHODOLOGIQUES LES MEMBRES DU PANEL... L'AVIS DU PANEL CITOYEN... Les principes du futur SCoT du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire 1. Les caractéristiques du territoire...... 2. Les perspectives du territoire.... 3. Les principes d'action du SCoT... Attentes et objectifs.... Les propositions du panel citoyen..... 1. L'environnement natureL..... 2. L'habitat et le logement..... 3. L'agriculture et l'alimentation...... 4. Les mobilités sur le territoire...... 5. La démographie et l'équilibre des territoires...... 6. Le développement économique..... BIBLIOGRAPHIE.....



Mise en révision concertée du SCoT auprès des entreprises (commerce, industrie et artisanat)

Juillet 2023

Restitution / version finale du 27/07/2023

AVIS DES ENTREPRISES



SOMMAIRE

I. La concertation des entreprises sur la révision du SCoT

- 2. La concertation auprès des entreprises
 - a. Les participant es aux « ateliers des entreprises »
 b. Une mise en débat des modèles économiques actuels au regard des nécessaires transitions vers plus de sobriété.

II. La perception et les recommandations des entreprises participantes

- Les forces et vulnérabilités du territoire du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire
 Les alternatives à l'aménagement foncier, vues par les entreprises
 - Des projets d'aménagement pour répondre à des besoins divers.

 5. Des alternatives d'aménagement pour répondre à des besoins divers.

 5. Des alternatives d'aménagement perçues différemment selon les secteurs d'activités.

 7. Perception par les entreprises, des différentes alternatives d'aménagement

 Derisfication de sites d'activités économiques.

 8. Mutualisation et synergies.

 9. Réhabilitation de friches.

 10. Mixité fonctionnelle

 11.

2023-2024

6. NOV. 2023-JUIN 2024 : LA CONCERTATION POUR ALIMENTER L'ELABORATION ET LES DEBATS DU PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE

Pour rendre compte des contributions et alimenter l'élaboration et les débats du Projet d'Aménagement Stratégique, une synthèse consolidée des contributions a été diffusée aux élus du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire dès octobre 2023. En préparation du débat officiel en comité syndical le 14 juin 2024, du PAS, des espaces de discussion ont été ouverts à la fois auprès d'experts et du grand public, et les éléments saillants résultant de la concertation, ont de nouveau été présentés aux élus du Pôle en amont du débat.

6.1. Elaboration et partage d'une synthèse consolidée des contributions à la mise en révision concertée du SCoT

6.1.1. Une méthodologie de synthèse, au service de l'élaboration du SCoT, et reflétant les différents points de vue et leur diversité

- O Une synthèse ciblée sur les orientations pour le projet d'aménagement stratégique Le document de synthèse s'est concentré sur les orientations stratégiques ou plus opérationnelles. Dans leurs contributions, les acteurs qui ont participé à la concertation, ont formulé des préconisations en argumentant, expliquant (analyses, besoins, attentes, changements à opérer) et en illustrant avec des exemples d'actions. Ces précisions n'ont pas été reprises, mais sont disponibles dans les avis rédigés restituant le travail de chaque groupe d'acteurs
- O Une organisation suivant la lecture thématique des travaux des élus du SCoT Pour alimenter utilement les travaux des élus du SCoT, la synthèse a réorganisé les préconisations d'orientations des acteurs suivant les 5 « briques thématiques » retenues pour conduire les réflexions des élus du SCoT : « Démographie et logement » ; « Economie et emploi » ; « Infrastructures et mobilités » ; « Environnement, ressources et sols » ; « Cohésion sociale et justice spatiale ».

Les participants avaient quant à eux, travaillé en privilégiant à la fois une approche d'usages ou des entrées thématiques autres, notamment celles proposées dans le cahier d'acteur.

- Une étude consolidée méthodique des contributions recues, consistant à :
 - Prendre en considération toutes les contributions et idées exprimées
 - Organiser la matière des contributions en « atouts », « limites », « orientations stratégiques » et « exemples opérationnels »
 - Regrouper les idées par similitude sémantique
 - Et enfin consolider les idées en formulations d'orientations stratégiques générales, avec repérage et comptabilisation des occurrences.

Observation: à ce stade, la synthèse n'intégrait pas la contribution des Conseils de développement : ces derniers avaient demandé à avoir un délai supplémentaire pour la remise de leur contribution, tout en sachant que ce report de la contribution à octobre, ne permettrait pas de l'intégrer dans la synthèse préalablement diffusée aux élus pour le premier débat du Projet d'Aménagement Stratégique en comité syndical le 20 octobre; leur préférence est allée à travailler de façon plus approfondie et finalisée sur leur contribution, en vue de la restituer à l'oral aux élus de l'Atelier du SCoT le 17 octobre.

2023-2024

6.1.2. Partage de la synthèse (octobre 2023)

Les 3 avis des groupes constitués (panel citoyen, élus municipaux et entreprises), complété de la synthèse des contributions (2023) à la concertation ont été diffusées par mail début octobre 2023 :

- Aux directeurs généraux des intercommunalités membres du Pôle métropolitain et aux agents membres de l'équipe technique: agents des intercommunalités qui sont associés à la révision du SCoT, ainsi qu'aux agences d'urbanisme qui accompagnent le Pôle dans la l'élaboration du SCoT.
- o **Aux élus du Comité syndical** du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, en préparation de la séance du 20 octobre 2023 portant « débat autour du 1^{er} rapport préparatoire à l'écriture du Projet d'aménagement stratégique (PAS version 0) suite aux rencontres organisées dans les cinq intercommunalités »



Pôle métropolitain Nantes — Saint-Nazaire

Envoyé en préfecture le 03/03/2025

Reçu en préfecture le 03/03/2025

Publié le 04/03/2025

ID : 044-200035335-20250227-2025_02-DE

2023-2024

6.2. Débat du premier rapport préparatoire du PAS en comité syndical : présentation des principales idées résultant de la concertation (20 oct. 2023)

Préalablement au 1er débat du Projet d'Aménagement Stratégique et en complément des documents de contribution détaillés et de la synthèse de la concertation qui leur avaient été communiqué, les élus du comité syndical ont pu examiner en séance, les principales idées résultant de la concertation.



Après un rappel du cadre de la concertation (ambition, stratégie, modalités...), **les idées ont ainsi été présentées comme suit, soulignant la « convergence d'attentes »**, indiquant l'importance relative de chaque orientation consolidée (par un code couleur plus ou moins foncé) et sans hiérarchisation ni ordre de priorité.

A noter : cette présentation en 7 orientations clés déclinés plusieurs thèmes, intégrait les contributions des Conseils de développement, ajoutées entre le 17 et le 20 octobre.







2023-2024

UN TERRITOIRE IRRIGUÉ D'UNE ÉCONOMIE <u>DIVERSIFIÉE ET IN</u>NOVANTE

Décarboner l'économie locale, vers un modèle à faible empreinte

Densifier et réaménager qualitativement les zones d'activités Des collectivités actrices du développement économique via leur politique foncière

Développer les modèles économiques solidaires et respectueux de l'environnement, leviers d'innovation

Label "entreprise et territoire"

UN TERRITOIRE DE MOBILITÉS : LES TRANSPORTS EN COMMUN ET LE PARI DES MOBILITÉS ACTIVES

Connecter tout le territoire avec des transports en commun et/ ou mutualisés : alternative à la voiture individuelle

Développer et sécuriser les pratiques de mobilités douces et actives Rééquilibrer le mix des modes de déplacements, offre multimodale ambitieuse

Décarboner les transports

PRODUCTIONS ET MODÈLES AGRICOLES DURABLES : POUR DES TERRES NOURRICIÈRES

Préserver des terres agricoles et nourricières

Elaborer des stratégies alimentaires locales concertées Accompagner l'évolution des modèles et des productions agricoles

Construire des stratégies foncières agricoles à l'échelle de bassins d'emploi et alimentaires, articulées avec les stratégies d'habitat

6.3. La mobilisation de «l'Atelier des Experts Locaux »: recevoir les avis et expertises sur les sujets à forts enjeux

Sollicité dès le printemps 2023, l'Atelier des Experts Locaux, visait à s'entourer d'une expertise tout au long de la démarche de révision, sur des sujets à forts enjeux pour le SCoT: environnement, climat, santé, ressource en eau. Ont participé à cet Atelier l'Agence Régionale de Santé (ARS), le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Loire Estuaire et le Syndicat Loire Aval (SYLOA).

Organisation:

En janvier 2024, une version de travail du Projet d'Aménagement Stratégique leur a été adressée, afin qu'ils puissent en faire une relecture critique et transmettre au Pôle métropolitain et par écrit, leurs préconisations d'ajustement pour la version à soumettre aux élus du Comité syndical.

Une réunion a été organisée le 25 mars 2024 avec les deux élus pilotes du SCoT, pour

échanger sur ces préconisations, qui ont porté à la fois sur des demandes de précisions ou de réécritures techniques, et sur des demandes pour relever le niveau d'ambition afin d'être en capacité de répondre aux défis environnementaux, climatiques et de santé globale.



2023-2024

6.4. Des réunions publiques territorialisées : informer le public, recueillir les observations et les propositions des participants et débattre du projet

Pour informer le grand public, recueillir ses observations et débattre du Projet d'Aménagement Stratégique, 3 réunions publiques territorialisées ont été organisées, ce avant le débat en Comité syndical du 14 juin et en présence des élus du SCoT.

Organisation:

Les réunions publiques se sont tenues :

- Le mercredi 22 mai de 18h30 à 20h30 à Saint-Nazaire (Spi numérique)
- o Le jeudi 30 mai de 18h30 à 20h30 à Fay-de-Bretagne (Espace Madeleine)
- o Le mardi 04 juin 2024 de 19h30 à 21h30 à Nantes (ENSA Nantes)



Les échanges ont été structurés en plusieurs temps d'information et d'échanges :

- Une présentation a été faite du Pôle métropolitain et du SCoT, pour en préciser les enjeux, responsabilités et objectifs dans le contexte de révision, suivi d'un rappel de la concertation auprès des différents publics.
- o Puis le projet d'aménagement stratégique en tant que tel a été présenté, en en détaillant l'enjeu « définir notre espace juste et sûr » et les trois piliers fondateurs que constituent les 3 chapitres du projet : « habitabilité », « robustesse » et « coopération »).





- A des fins pédagogiques, chaque chapitre a ensuite fait l'objet d'une présentation sous trois angles : une carte, les orientations (sommaire), un « focus » sur un objectif ou un enjeu particulier.
- o Les temps d'échanges ont eu lieu après la présentation de chacun des chapitres.

Au total, une soixantaine de citoyens ont pu prendre connaissance du projet d'aménagement stratégique tel qu'il serait soumis au débat du comité syndical du 14 juin, et échanger avec les élus du SCoT.

L'ensemble des débats a été retranscrit par écrit, afin de garder trace des échanges.

2023-2024

6.5. Débat du PAS en comité syndical (14 juin 2024) rappel de la « convergence d'attentes » résultant de la concertation

Lors du débat officiel du Projet d'Aménagement Stratégique en comité syndical du 14 juin 2024, un rappel a été fait de la concertation et de ses résultats, en précisant que ces contributions avaient nourri l'écriture du projet et en y ajoutant les apports des débats lors des 3 réunions publiques de mai et début juin 2024.

L'accent a été mis sur la « convergence d'attentes » qui ressort des résultats de la concertation, tout en détaillant les différentes orientations thématiques (voir page suivante):







- o La maîtrise publique foncière, pour la qualité de vie : vers la densité désirable
- o Des sols vivants préservés : pour la santé globale du territoire
- o Une stratégie concertée pour l'énergie : vers u territoire zéro carbone
- o Un territoire irrigué d'une économie diversifié et innovante
- o Un territoire de mobilité : les transports en commun et le pari des mobilités actives
- o Production et modèles agricoles durables : pour des terres nourricières

Pôle métropolitain Nantes — Saint-Nazaire

Bilan de la concerta

Envoyé en préfecture le 03/03/2025

Reçu en préfecture le 03/03/2025

Publié le 04/03/2025

ID: 044-200035335-20250227-2025 02-DE

SYNTHESE DE LA CONCERTATION

La convergence d'attentes

complétée suites aux 3 réunions publiques

Coopérer entre territoires : partager les besoins et les réponses aux besoins : « Ne sommes-nous pas

Décarboner l'économie locale, vers un modèle meilleurs entre nous? » à faible empreinte

> Densifier et réaménager qualitativement les zones d'activités

DIVERSIFIÉE ET INNOVANTE

Les transports décarbonés (ferroviaires, fluviaux, doux) au service de l'économie

Des collectivités actrices du développement économique via leur politique foncière

Développer les modèles économiques solidaires et respectueux de l'environnement, leviers d'innovation

Label "entreprise et territoire"

DES CENTRALITÉS RÉINVESTIES EN PROXIMITÉ : LE BOURG VIVANT ET APAISÉ

Repenser l'organisation spatiale du territoire et des bassins de vie : villes secondaires réinvesties, maillage plus polycentrique

(social et abordable) et es parcours résidentiels

Garantir l'accès au

logement pour tous

Répartir et l'équilibrer l'emploi sur le territoire, rapprocher l'emploi de l'habitat

Imbriquer les stratégies foncières d'habitat. d'économie et de mobilités

Développer la mixité fonctionnelle du bâti et des aménagements

Densité de village

Revitaliser les centralités, dynamiser les centres-bourgs en y mixant les usages

Garantir une trame verte et bleue maillée, protéger les habitats

Maintenir la totalité des espaces naturels existants, voire les étendre

DES SOLS VIVANTS PRÉSERVÉS :

Préserver le cycle

de l'eau et garantir

sa qualité

Mettre la priorité sur la

préservation des espaces

naturels, agricoles et forestiers

POUR LA SANTÉ GLOBALE DU TERRITOIRE

des cours d'eau majeurs Compléter la trame verte

et bleue, d'une trame noire Maintenir la surface forestière / sylviculture

multiple (trame "brune") Préserver l'accès à la ressource locale en matériaux et minéraux, préserver les gisements

Gouverner et sécuriser la

disponibilité de la ressource en

eau, par la sobriété des usages

Favoriser l'approche de

santé globale : biodiversité

et humaine

Elargir les protections

Préserver les sols, ressource

bocagère Coopérer à l'échelle de l'écosystème de l'estuaire EN COMMUN ET LE PARI DES MOBILITÉS ACTIVES Connecter tout le territoire

UN TERRITOIRE DE MOBILITÉS : LES TRANSPORTS

UN TERRITOIRE IRRIGUÉ D'UNE ÉCONOMIE

avec des transports en commun et/ ou mutualisés : alternative à la voiture individuelle

Développer et sécuriser les pratiques de mobilités douces et actives

Rééquilibrer le mix des modes de déplacements, offre multimodale ambitieuse

Décarboner les transports

Prévoir des itinéraires de rabattements vers les gares

LA MAITRISE PUBLIQUE FONCIÈRE, POUR LA QUALITÉ DE VIE : VERS LA DENSITÉ DÉSIRABLE

Valoriser la qualité de vie dans l'habitat et dans l'espace public

Densifier l'habitat dans le tissu urbain

Construire et réhabiliter les logements

Politique et maîtrise foncières interterritoriales pour développer l'offre de logements

Réduire la présence des véhicules en ville et dans 'espace public, en réduisant la part modale de la voiture

Intégrer la maîtrise d'usage dans la fabrique de la ville

Soutenir les initiatives locales, citoyennes

Faciliter l'habitat léger

UNE STRATÉGIE CONCERTÉE POUR L'ÉNERGIE : VERS UN TERRITOIRE ZÉRO CARBONE

Stratégie territoriale concertée pour l'énergie : développer les énergies renouvelables. s'affranchir des énergies fossiles, réduire la consommation

Œuvrer à un consensus

démocratique sur les

énergies de demain

Sécuriser l'approvisionnement énergétique

Adapter l'habitat (besoins, changements climatiques)

Veiller à acceptabilité sociale de la production locale d'énergie

PRODUCTIONS ET MODÈLES AGRICOLES DURABLES: **POUR DES TERRES NOURRICIÈRES**

Préserver des terres agricoles et nourricières

Elaborer des stratégies alimentaires locales concertées

Accompagner l'évolution des modèles et des productions agricoles

Construire des stratégies foncières agricoles à l'échelle de bassins d'emploi et alimentaires, articulées avec les stratégies d'habitat

2023-2024

7. JUIL. – DEC. 2024: LA CONCERTATION EN 2024, AU MOMENT D'ECRIRE LE DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS ET POUR L'APPROPRIATION FUTURE DU SCOT

A partir de mi 2024, au moment de commencer la rédaction de la partie réglementaire du SCoT, le choix a été fait de poursuivre la concertation, en questionnant différents publics (dont les groupes déjà mobilisés en 2023), sur les conditions de faisabilité, de mise en œuvre et de réappropriation du SCoT.

7.1. Un atelier de travail avec les acteurs de la fabrique urbaine : tester les conditions de faisabilité de nouveaux modèles plus sobres

Pour la phase d'écriture du document d'orientation et d'objectifs, les acteurs locaux de la fabrique urbaine ont été invités à participer à un atelier dont l'objectif était double :

- o Informer les participants, des orientations décidées par les élus dans le projet d'aménagement stratégique tel que débattu en comité syndical du 14 juin (ambition, exigences, prise en compte des contraintes...) en zoomant plus particulièrement sur les objectifs favorisant les nouveaux modèles d'aménagement et de construction ;
- o Contribuer à la rédaction des orientations à inscrire dans le document d'orientation et d'objectifs, en déclinaison opérationnelle et réglementaire du PAS, et en tester les conditions de faisabilité.

Organisation : Animé par le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, en partenariat avec la CCI Nantes Saint-Nazaire, l'atelier a réuni 29 participants aux profils divers (promoteurs, aménageurs, architectes, juristes, commerciaux...)

Un cadre méthodologique a été proposé pour questionner les opérateurs sur la faisabilité d'orientations vers les nouveaux modèles sobres d'aménagement et de construction. En introduction, le projet d'aménagement stratégique, ses « objectifs ambitieux, dans

une situation sous contrainte », ont été partagés aux participants, comme donnée de départ. Des exemples d'orientations leur ont ensuite été proposés, ce à 2 échelles et 2 types d'acteurs : échelle du territoire >aménageurs et échelle de la parcelle >constructeurs. Puis les participants ont été invités à s'exprimer sur les conditions requises et les outils possibles, pour que ces propositions soient faisables. Deux lectures ont été proposées pour cette analyse: la viabilité des modèles économiques et la coopération public/privé, soustendant à la fois la lisibilité de la trajectoire et la coresponsabilité.





2023-2024

7.2. Des ateliers « en miroir » panel citoyen et groupe des élus municipaux : échanger sur le PAS débattu et imaginer les leviers de mobilisation locale pour faire vivre le SCoT

Une fois le PAS débattu et au moment de la rédaction du document d'orientation et d'objectifs, la concertation avec les deux groupes « citoyens » et « élus municipaux » s'est poursuivie, avec deux principaux objectifs

- Avec les deux groupes réunis : rendre compte aux élus et aux citoyens mobilisés, des orientations décidées par les élus dans le projet d'aménagement stratégique tel que débattu en comité syndical du 14 juin et échanger avec eux ;
- o <u>En deux groupes « miroir »</u> (*) : tester l'appropriation des orientations du SCoT pour préparer sa « reprise » à l'échelle locale (*) ceci suite à la demande de certains élus

Organisation : Animées par Vox Operatio et le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, 2 rencontres (les 16 septembre 2024 et 3 décembre 2024) ont réuni respectivement 7 élu.e.s municipaux et 5 citoyens, puis 3 élu.e.s municipaux et 5 citoyens.

La rencontre de septembre a été l'occasion de présenter le projet d'aménagement stratégique. L'un des deux élus « pilotes » du SCoT a pu échanger avec les participants, qui ont été invités à partager leur évaluation de la prise en compte de leurs préconisations : « s'y retrouvent-ils ? si oui en quoi et si on pour quoi? » Puis, après un exercice de hiérarchisation des thèmes à traiter de « en priorité ». les participants ont été invités à se projeter dans la mise en œuvre des orientations du SCoT, en tant que citoyen.ne ou en tant qu'élu.e municipal.e: « que peuvent-ils, sur tel ou tel sujet?».

Lors de la rencontre de décembre, les deux groupes ont d'abord pu prendre connaissance du projet de DOO sur les thèmes qu'ils avaient retenus en septembre. Puis ils ont continué d'échanger sur les possibles leviers d'appropriation du futur SCoT, avant d'évaluer l'ensemble de la démarche de concertation 2023-2024.









2023-2024

7.3. La mobilisation de « l'Atelier des Experts locaux » pour une relecture critique du projet de Document d'Orientation et d'Objectifs

Un exercice de relecture critique similaire a été réalisé sur le Document d'Orientation et d'Objectifs, avec un retour des préconisations des experts lors de deux rencontres en novembre 2024.



2023-2024

PARTIE 3 / SYNTHESE DES CONTENUS DES CONTRIBUTIONS

8. RESULTATS DE LA CONCERTATION : RECOMMANDATIONS D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES PAR THEMES, POUR LE FUTUR SCOT

8.1. Démographie et logement

8.1.1. Principales orientations partagées par les différents groupes d'acteurs

Garantir un accès au logement pour tous et abordable, et permettre un réel parcours résidentiel à tous les âges de la vie avec une offre de logements accessibles et diversifiés, à l'échelle des bassins de vie, et accroître offre de logements et d'infrastructures pour répondre aux enjeux démographiques, sociaux, sociétaux, dont climatiques

Il s'agit par exemple de :

- Diversifier l'offre : surfaces adaptées, offre locative privée, offre sociale, accession sociale durable, logement intermédiaire, prix encadrés, logement inclusif et adapté
- Augmenter l'offre de logement social pour des logements abordables et alternatifs
- Rendre le logement accessible notamment pour les primo-accédant, prioriser les résidents, les jeunes, les ménages modestes et de la classe moyenne, favoriser l'accession à la propriété
- Permettre le maintien à domicile des personnes âgées et en situation de handicap
- Lutter contre la vacance des logements, notamment sur le littoral.
- **Construire et réhabiliter les logements,** avec une exigence de qualité et de performance du bâti, de l'habitat et du cadre de vie

Il s'agit par exemple de :

- Réhabiliter (notamment du point de vue énergétique) les logements existants
- Utiliser des techniques constructives pour un urbanisme bas carbone densifié : ventilation naturelle, végétalisation, pilotis, matériaux biosourcés, béton haute performance, construction bois ou mixte, bâtiments bioclimatiques, ressources géologiques locales
- Soutenir une réflexion sur les matériaux de construction autant que possible locaux et durables, favoriser un urbanisme frugal
- **Densifier, dans le tissu urbain constitué**, pour répondre au besoin en logement, limiter l'étalement urbain et cesser d'artificialiser les espaces naturels et agricoles

Il s'agit par exemple de :

- Lever les aprioris sur la densité, faire de la pédagogie auprès des habitants et des élus sur la nécessité de construire plus dense, démontrer par l'exemple
- Intégrer l'optimisation du gisement foncier dans tous les documents d'urbanisme, planification et aménagement : maximisation foncière, réhabilitation, surélévation, verticalité, moindres superficies des terrains
- Favoriser le recyclage urbain, recenser, cartographier et valoriser les espaces et le bâti disponibles dans les quartiers, zones pavillonnaires et économiques : dents creuses, friches
- Encourager la division parcellaire de terrains privés, lever les contraintes règlementaires à la division des parcelles et des logements
- Sensibiliser les acteurs de l'immobilier aux formes urbaines plus compactes, y travailler avec les aménageurs, architectes, promoteurs...



2023-2024

> Valoriser la qualité de vie dans l'habitat et dans l'espace public

Il s'agit par exemple de :

- Renaturer les sols et espaces extérieurs, intégrer la nature en ville : à la fois condition d'acceptabilité de la verticalité et pourvoyeuse de services écosystémiques (îlots de fraîcheur, séquestration carbone, accueil faune dans le bâti...)
- S'appuyer sur des solutions fondées sur la nature
- Plus et mieux encadrer et organiser les aménagements : éviter la densification anarchique, les divisions sauvages

<u>Il ressort de la relecture critique du projet de document d'orientation et d'objectifs par les « experts locaux », le point d'attention suivant :</u>

- Apporter une attention particulière à la qualité d'aménagement des espaces publics (déplacements, trottoirs, traversées, zones piétonnes, couverture végétale, éclairage, ambiance sonore...) compte tenu de leurs fonctions multiples, y compris en termes de santé: fonctions sociale, circulatoire, stimulation de l'appareil perceptif, qualité environnementale...
- Densifier en développant la mixité fonctionnelle et le partage des usages

Il s'agit par exemple de :

- Favoriser les espaces mixtes / multi usages (travail, logement, bureaux, commerce, services) et proximité : faire la « ville du ¼ d'heure »
- Viser un équilibre logement / commerce dans les zones urbanisées : socle d'offre minimum de commerces et services, en fonction de la population actuelle et future
- Réfléchir avec les aménageurs sur la mixité logement/commerce

8.1.2. Autres orientations moins récurrentes

→ **Adapter l'habitat** à l'évolution des besoins et aux changements climatiques

Il s'agit par exemple de :

- Accompagner le développement de nouvelles formes d'habiter avec un partage des usages et fonctionnalités : habitat partagé, léger, réversible, modulable, déplaçable, recyclable...
- Adapter les formes urbaines et d'habitat à la montée des eaux et au risque d'inondation (habitat surélevé, ouvertures en toiture...)
- Adapter les activités humaines aux zones inondables, au recul du trait de côte
- Faciliter l'habitat léger
- → Intégrer la maîtrise d'usage dans la fabrique du territoire et de la ville

Il s'agit par exemple de :

- Co-construire la ville avec les habitants
- Prendre en considération la perception des usagers, leurs besoins et leur évolution
- → Développer un urbanisme favorable à la santé

Il s'agit par exemple de :



2023-2024

- Penser tout acte de transformation urbaine dans une logique de santé et de sobriété, et ce à toutes les échelles : bâti, îlot, quartier, territoire
- Conserver les espaces naturels de ressourcement, d'activité physique ; parcs, espaces verts, promenades végétalisées, forêts...
- Assurer un cadre de vie sain : qualité de l'air, de l'eau, interactions sociales, alimentation, activités physiques, cadre de vie...

<u>Il ressort de la relecture critique du projet de document d'orientation et d'objectifs par les « experts locaux », les points d'attention suivants :</u>

- Prendre en compte la santé globale du territoire et de ses habitants, de manière transversale dans l'ensemble du SCoT invitant à une gouvernance des projets intégrant la santé
- Développer la continuité et le maillage entre les espaces publics (aux diverses fonctions) et les espaces verts (de 'ressourcement')
- Mettre en avant le "mieux connaître pour mieux agir" et insister sur les co-bénéfices des orientations d'urbanisme favorables à la santé globale
- Porter une attention particulière aux populations vulnérables, aux inégalités territoriales de santé et aux accès aux espaces en eaux
- Anticiper l'impact du vieillissement de la population : vieillir en bonne santé, en évitant l'entrée en dépendance
- **Réduire l'exposition des publics** aux allergènes, parasites et produits phytosanitaires, insister sur le rôle des **lisières urbaines** et des **haies** sur ce dernier point

8.2. Economie et emploi

8.2.1. Principales orientations partagées par les différents groupes d'acteurs

Répartir l'emploi de façon équilibrée sur le territoire, pour rapprocher le logement et l'emploi et dynamisation des centres-bourgs existants notamment au moyen d'une plus grande mixité des usages dans les zones urbanisées

Il s'agit par exemple de :

- Rendre accessibles les loyers des commerces : aides incitatives, offre achat / location plus abordable pour des usages professionnels
- Développer la mutualisation des espaces de travail (industrie et bureaux)
- Développer la mixité d'usage des espaces (travail, logement, commerce, services) et l'activité économique de proximité, réfléchir avec les aménageurs sur cette mixité
- Adapter les règles d'urbanisme sur les zones d'activités, lever les contraintes à l'installation et à la densification de l'existant (hauteurs de construction, distance bâti / voirie...)
- Agir sur le foncier pour une implantation équilibrée de structures économiques sur le territoire
- S'appuyer sur le tissu artisanal existant et dense dans les petites communes et lorsque de besoin, pouvoir orienter les commerçants et artisans vers les communes voisines
- S'appuyer sur les usages du numérique pour développer l'emploi dans les territoires

Il ressort des ateliers avec les entreprises que :

• Il existe une réelle difficulté à trouver des lieux pour s'implanter, de même que pour recruter, compte tenu du manque de logement à proximité des entreprises ;



2023-2024

- La logique d'implantation privilégiée par les entreprises repose sur l'existence d'un besoin de marché (l'activité économique réelle ou en devenir) et sur le critère de proximité : de la clientèle, des principaux donneurs d'ordre et du domicile des salariés ;
- Les choix de localisation des zones économiques doivent tenir compte des impacts sur le recrutement et sur les déplacements domicile-travail des salariés.

Densifier et réaménager de façon qualitative les zones d'activités existantes

Il s'agit par exemple de :

- Requalifier les fonciers économiques existants, regrouper, mutualiser les parcs d'activités
- Faciliter la résorption des friches via des outils réglementaires pour contraindre à densifier
- Aménager ou réaménager plus qualitativement les zones commerciales : plus végétalisées, moins bétonnées, plus mixtes

Il ressort des ateliers avec les entreprises de juillet 2023 que :

- Il est nécessaire de coupler la densification d'une zone économique avec une amélioration des transports collectifs (dessertes et fréquence) pour répondre aux nouveaux usages induits;
- Tous secteurs confondus, la densification des sites économiques est l'alternative la plus plébiscitée pour limiter l'artificialisation. La mixité fonctionnelle est la solution privilégiée par les entreprises de services, c'est la moins envisagée dans les secteurs énergie et industrie.

Décarboner l'économie locale et accompagner la bifurcation vers un modèle économique à faible empreinte environnementale

Il s'agit par exemple de :

- Conserver l'industrie sur les pôles structurants, en la décarbonant:
 - Positionner le grand port maritime sur la transition énergétique et l'innovation, en particulier les énergies renouvelables, dont énergies marines
 - Accompagner les entreprises et sites industriels basés sur les énergies fossiles, vers des activités moins carbonées
 - Engager une réindustrialisation vertueuse : faciliter les implantations, œuvrer à l'acceptabilité sociale
- Favoriser l'implantation de nouveaux emplois et de nouvelles activités, développer de nouvelles filières et de nouveaux métiers favorisant la transition énergétique
- Transformer le modèle de l'hypermarché vers une offre de proximité sur des zones requalifiées, accompagner la décarbonation des modes de production et consommation
- Accompagner la transformation des entreprises vers l'économie régénérative
- Soutenir les démarches d'écologie industrielle territoriale, l'éco-conception, les métiers non basés sur l'énergie carbonée

Des collectivités qui deviennent actrices du développement économique, en revoyant les politiques d'aménagement et de commercialisation des fonciers économiques

Il s'agit par exemple de :

- Réaliser des investissements immobiliers dans le cadre d'une maîtrise foncière publique
- Travailler en partenariat entre acteurs du développement économique, pour optimiser et réinventer le foncier et l'immobilier des zones d'activités
- Développer des outils adaptés et des partenariats avec les investisseurs immobiliers : foncières de redynamisation, de portage long terme, dissociation valeur foncier/ bâti, démembrement foncier...



2023-2024

Il ressort des ateliers avec les entreprises, qu'elles ont besoin :

- De programmes d'aménagement portés par les collectivités pour pouvoir se projeter ;
- D'un accompagnement de proximité renforcé en animation /facilitation de la part des collectivités, pour appréhender l'ensemble des implications liées au ZAN et envisager les alternatives d'aménagement les plus adaptées ;
- De connaître les règles qui seront applicables et le calendrier et que ces règles soient tenables en termes d'objectifs et de modalités de mise en œuvre : cette clarification est une condition essentielle à leur investissement.

8.2.2. Autre orientation moins récurrente

Développer et consolider les modèles économiques solidaires et respectueux de l'environnement, comme levier d'innovation

Il s'agit par exemple de :

- Développer et consolider les modèles de l'économie sociale et solidaire
- Favoriser les entreprises à mission
- Développer l'économie circulaire, le réemploi
- Encourager l'installation de commerces de proximité associés à des économies locales
- Mettre en place des outils réglementaires de type pollueur / payeur
- Développer le tourisme durable, rééquilibrer et mieux répartir les flux touristiques (dans l'espace et le temps) en créant des hébergements touristiques innovants (en rénovation)
- Favoriser / promouvoir les labels responsables et locaux de type « entreprises et territoire »

8.3. Mobilités et infrastructures

8.3.1. Principales orientations partagées par les différents groupes d'acteurs

Connecter le territoire, et les territoires, avec des transports en commun et la mise en commun des transports, offrir ainsi une véritable alternative à la voiture individuelle, v compris dans les zones rurales

Il s'agit par exemple de :

- Investir massivement sur les transports en commun (dont ferroviaire) sur tout le territoire et entre bassins de vie, villes secondaires et métropoles, en zones péri-urbaines, en qualité et en quantité: augmentation du cadencement des trains, des dessertes, des plages horaires, ticket unique, tarification intégrée, transports collectifs gratuits à certaines heures, RER métropolitain
- Développer les solutions de transports collectifs périphériques/radiaux autour des pôles urbains, relier villes, villages et hameaux, mailler le territoire sans forcément passer par les métropoles
- Amener les autorités organisatrices de transport à développer les transports en commun pour éviter l'exclusion de territoires et de personnes, proposer des services de transport à la demande
- Développer et expérimenter le covoiturage pour éviter des déplacements individuels en voiture en complément des transports collectifs : expérimenter des lignes de covoiturage, couloirs prioritaires aux automobiles transportant 4 personnes au moins



2023-2024

Développer et sécuriser les pratiques de mobilités douces et actives (marche, vélo...), relier toutes les communes entre elles, pour favoriser la pratique du vélo

Il s'agit par exemple de :

- Créer davantage de pistes cyclables en milieu rural, reliant les pôles et centralités, en site propre, intégrées aux schémas d'aménagement routiers et privilégiant les liaisons directes
- Proposer un grand plan cyclable : toutes les communes équipées de pistes et toutes les communes reliées entre elles
- Favoriser les aménagements adaptés dans les entreprises : douches, vestiaires, locaux vélo...
- Mettre en place un bac pour piétons et vélos entre Saint-Brévin de Saint-Nazaire (continuité des circuits de la Loire à vélo et moindre circulation sur le pont de Saint-Nazaire)
- Prévoir des itinéraires de rabattements en mobilité douce / active, vers les gares

Il ressort de la relecture critique du projet de document d'orientation et d'objectifs par les « experts locaux », les points d'attention suivants :

- Développer des mobilités décarbonées favorables à la santé, car elles produisent des cobénéfices: santé (activités physique) et environnement (diminution des GES)
- Réduire la part modale de la voiture, réduire la présence des véhicules en ville et leur impact sur l'espace public

Il s'agit par exemple de :

- Développer les transports collectifs et les mobilités douces (voir ci-dessus)
- Développer le fret ferroviaire et fluvial en substitution du transport routier, ex : la Loire comme moyen de transport des matériaux pour les grands chantiers
- Adopter une réglementation qui revoie la place de la voiture en zones agglomérées, contraindre fortement la voiture dans les villes offrant des alternatives (où d'importants investissements ont été réalisés : transports en commun, parkings relais...)
- Créer des parkings relais végétalisés en entrées de ville ou en périphérie, pour réduire la circulation à l'intérieur des villes et favoriser les transports décarbonés et / ou en commun
- Expérimenter, accompagner les habitants et les commerçants, communiquer sur la « ville du ¼ d'heure », pour délaisser l'habitude de prendre la voiture sur de petites distances

<u>Il ressort de la relecture critique du projet de document d'orientation et d'objectifs par les « experts locaux », le point d'attention suivant :</u>

- Prévoir les aménagements de l'accès au fleuve (en privilégiant ceux existants) pour l'augmentation des usages de la Loire (petits ports...)
- Rééquilibrer le mix des différents modes de déplacements, et développer une offre multimodale ambitieuse : organiser, développer et simplifier les déplacements multimodaux <u>Il s'agit par exemple de :</u>
- Améliorer l'intermodalité : aménagements autour des pôles multimodaux et parkings relais existants, création de nouveaux points d'intermodalité, de stationnements vélos sécurisés
- Simplifier l'interconnexion des transports, améliorer l'accessibilité des gares, leur intermodalité et les connexions avec un système de transport local bas carbone



2023-2024

8.3.2. Autre orientation moins récurrente

→ Décarboner les transports

Il s'agit par exemple de :

- Développer et décarboner les activités de transport maritime du port de Saint-Nazaire
- Décarboner les transports routiers, réduire l'empreinte carbone des déplacements motorisés, notamment en les électrifiant
- Aménager une mobilité électrique durable accessible : bornes et espaces de recharge électrique en autopartage, pour voiture et vélo...
- Promouvoir des transports décarbonés (ferroviaires, fluviaux, doux) au service de l'économie

8.4. Environnement, ressources et sols - La trame verte et bleue

8.4.1. Principales orientations partagées par les différents groupes d'acteurs

- Garantir une trame verte et bleue maillée sur le territoire, pour restaurer le fonctionnement des écosystèmes, protéger les habitats naturels et la santé de la biodiversité <u>Il s'agit par exemple de :</u>
- Préserver et restaurer les zones humides, y compris les cours d'eau majeurs et leurs affluents, ainsi que les vasières, et leur assurer une véritable protection
- Multiplier les continuités écologiques (corridors verts et bleus) entre espaces naturels, recréer de nouveaux espaces naturels interconnectés
- Inventorier, préserver et restaurer les haies bocagères et les lisières
- Sanctuariser, renaturer et reconstituer les berges, laisser la ripisylve les stabiliser
- Définir une trame noire (pollution lumineuse limitée)
- Coopérer à l'échelle de l'écosystème de l'Estuaire
- Repenser l'aménagement du territoire en mettant la priorité sur la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, par une clarification de la stratégie « Eviter Réduire Compenser » à l'échelle du territoire du SCoT, pour atténuer les impacts anthropiques

Il s'agit par exemple de :

- Questionner tous les projets au regard de la priorité de préservation des espaces naturels
- Impulser une véritable trajectoire 'ZAN': revégétaliser, désimperméabiliser, désartificialiser les sols dans les aménagements, encadrer le développement des zones d'activités
- Mieux qualifier les milieux dans les documents d'urbanisme
- Inscrire les principes de compensation dans le SCoT
- Imposer un taux d'espaces de pleine terre dans tous les projets fonciers

<u>Il ressort de la relecture critique du projet de document d'orientation et d'objectifs par les</u> « experts locaux », les points d'attention suivants :

- Protéger fortement l'estuaire et les espaces naturels de divagation qui y sont liés
- Privilégier une approche dynamique de la trame verte et bleue, valorisant la mosaïque de milieux et les interrelations entre ces différents milieux
- Prévoir une bande minimale non constructible le long des cours d'eau



2023-2024

- Valoriser l'armature environnementale d'importance internationale : l'estuaire, les zones d'accueil de l'avifaune...
- Préserver les sols dont les fonctions sont multiples et articuler approche foncière et approche pédologique en tenant compte de la qualité et des fonctions des sols
- Intégrer les inventaires existants des éléments du paysage et la caractérisation de leurs fonctionnalités

8.4.2. Autres orientations moins récurrentes

- → Compléter la trame verte et bleue, d'une trame noire
- → **Préserver les sols, ressource multiple** : eau, biomasse, puits de carbone, énergie, biodiversité
- Elargir les protections des cours d'eau majeurs, zones humides, zones de captage
- → Maintenir la totalité des espaces naturels existants, voire les étendre
- → Maintenir, voire étendre la surface forestière et la sylviculture bocagère, pour répondre aux enjeux climatiques, environnementaux, économiques et sociaux

Il s'agit par exemple de :

- Valoriser les fonctions productives des forêts (coupes de bois matériau, ossatures bois...)
- Promouvoir les nouvelles constructions en matériaux biosourcés, bâtiments publics en bois
- Créer, pour leur fonctionnement écosystémique, des forêts non productives

8.5. Environnement, ressources et sols - L'eau

Principales orientations partagées par les différents groupes d'acteurs

→ **Préserver collectivement le bon fonctionnement du cycle** écologique de l'eau pour préserver sa qualité

Il s'agit par exemple de :

- Dans le contexte d'un cycle de l'eau perturbé, reconquérir, préserver et entretenir les zones humides, cours d'eau, ruisseaux, fossés, et favoriser l'écoulement et l'infiltration naturels
- Intégrer le grand cycle de l'eau dans toutes les réflexions
- Protéger plus strictement et imposer des règlementations contraignantes, pour des pratiques durables (réduire les pollutions, déchets, engrais)

Il ressort de la relecture critique du projet de document d'orientation et d'objectifs par les « experts locaux », les points d'attention suivants :

• Mettre simultanément en avant les enjeux de qualité de l'eau et de quantité d'eau, les deux étant liés, et ce y compris sur la question de l'eau douce.



2023-2024

- Veiller à la continuité écologique des cours d'eau : libre circulation des espèces et bon déroulement du transport des sédiments
- Différentier clairement les prescriptions en matière de protection des zones humides, selon leurs typologies, en mettant particulièrement en avant les têtes de bassin versant, mais avec une attention particulière également aux sources de cours d'eau, aux zones inondables.
- Expliciter le principe d'équilibre entre le bon fonctionnement écologique des cours d'eau et les activités humaines, et être vigilant et précis sur les dérogations "tourisme" dans les réservoirs de biodiversité
- Soutenir la gestion intégrée des eaux pluviales, contribuant à limiter les risques de ruissellement
- Préserver collectivement la disponibilité de la ressource en eau, réduire la consommation, sécuriser l'alimentation en eau potable

Il s'agit par exemple de :

- Accroître la mobilisation et la gouvernance partagées sur la ressource en eau : projet territorial de gestion de l'eau, compatibilité totale SCoT/SAGE, concertation pour la gestion quantitative de l'eau, notamment pour les besoins agricoles
- Accompagner le changement des modes de vie, pratiques et métiers, inciter à la sobriété d'usage de l'eau (particuliers et entreprises) : tarification adaptée de l'eau : prix important au-delà de seuils à définir, incitations (eau essentielle / utile / de confort)
- Permettre le réemploi des eaux usées, ex : réutilisation des eaux des stations d'épuration
- Cesser l'utilisation de l'eau potable systématique pour des usages qui n'en nécessitent pas

8.6. Environnement, ressources et sols – Les espaces agricoles

8.6.1. Principales orientations partagées par les différents groupes d'acteurs

Accompagner l'évolution des modèles et des productions agricoles : réduction des tailles des exploitations, agriculture non intensive, pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, anticipation des cultures adaptées au changement climatique et au territoire Il s'agit par exemple de :

- Accompagner (aides directes ou indirectes) la mutation du système agricole vers les circuits courts et les pratiques vertueuses : agroforesterie, agriculture biologique, agroécologie, utilisation maîtrisée de l'eau, séquestration carbone, couverts intermédiaires
- Conforter des modèles agricoles respectueux des zones humides, ex : agriculture de marais
- Adapter l'élevage aux objectifs de transition environnementale
- Privilégier par les politiques publiques agricoles des cultures adaptées à notre région
- Adapter l'agriculture aux changements climatiques
- Encourager la diversification économique des fermes (agritourisme...)
- **Préserver des terres agricoles et nourricières**, pour faire perdurer la diversité naturelle et agricole du territoire et contribuer à sa souveraineté alimentaire

Il s'agit par exemple de :

• Faciliter des installations nourricières (en production et transformation), multiplier les circuits courts, diversifier les cultures



2023-2024

- Maintenir une couronne verte dédiée à la production alimentaire autour des zones agglomérées
- Développer la qualité de l'alimentation et tendre vers l'autonomie alimentaire du territoire
- Etre vigilant sur le développement des filières méthanisation (impacts des pratiques agricoles et nuisances) et photovoltaïque, freiner la spéculation sur les terres agricoles
- **Elaborer des stratégies locales concertées** pour des systèmes alimentaires plus durables et moins dépendants des importations agroalimentaires

Il s'agit par exemple de :

- Harmoniser les projets alimentaires territoriaux (PAT) à l'échelle du SCoT, voire du Département
- Raccourcir les chaînes logistiques, favoriser les circuits courts

8.6.2. Autre orientation moins récurrente

Construire des stratégies foncières agricoles à l'échelle de bassins d'emploi et alimentaires, articulées avec les stratégies d'habitat

Il s'agit par exemple de :

- Faciliter la transmission et la reprise d'exploitations et de terres agricoles (portage foncier, successions...), pour favoriser l'installation de nouveaux paysans et de jeunes
- Conserver les petites exploitations agricoles

8.7. Environnement, ressources et sols - L'énergie

8.7.1. Principales orientations partagées par les différents groupes d'acteurs

Mettre en place une stratégie concertée territoriale pour l'énergie, y compris pour développer les énergies renouvelables et s'affranchir des énergies fossiles, tout en incitant à la réduction des consommations, en soutenant la recherche sur les énergies de demain et en veillant à l'acceptabilité sociale de la production locale

Il s'agit par exemple de :

- Réduire les consommations (sobriété et efficacité énergétique) et décarboner les consommations énergétiques résiduelles
- Explorer les potentiels de production d'énergie renouvelables, les planifier à l'échelle intercommunale et les déployer: éolien terrestre, énergies marines, photovoltaïque, hydrogène, bois-énergie, méthanisation, etc.
- Construire une approche concertée sur les énergies renouvelables, dans le respect des sites naturels et de l'usage du foncier agricole
- Développer les initiatives locales pour la création de régies de production d'énergies renouvelables (solaire, éolien, géothermie, biogaz...)
- Equiper tous les bâtiments publics d'installation solaire, installer des panneaux photovoltaïques (usines, surfaces commerciales, particuliers)
- Accompagner et encadrer le développement de la filière bois-énergie (qualité de l'air)
- Etre vigilant sur le développement de la méthanisation



2023-2024

Sécuriser l'approvisionnement énergétique du territoire

Il s'agit par exemple de :

- Produire et utiliser localement l'énergie dont on a besoin, développer l'autonomie énergétique de l'agriculture
- Développer les énergies renouvelables, y compris en anticipant la compensation des espaces nécessaires à leur développement
- Soutenir la production individuelle d'énergie renouvelable et l'autoconsommation
- Orienter les activités du port de Nantes Saint-Nazaire vers les énergies renouvelables, en particulier les énergies marines, l'éolien off-shore

Il ressort de la relecture critique du projet de document d'orientation et d'objectifs par les « experts locaux ». le point d'attention suivant :

 Inclure dans les énergies renouvelables à développer, les énergies hydroliennes et les énergies osmotiques

8.7.2. Autre orientation moins récurrente

Faire vivre la démocratie locale sur le sujet de l'énergie : mieux maîtriser et gérer l'autonomie énergétique du territoire, en y impliquant les citoyens

Il s'agit par exemple de :

- Concerter pour développer des énergies renouvelables (acceptabilité sociale)
- Faciliter l'accès à la production locale d'énergie pour les habitants (ex : contrats groupés)

8.8. Environnement, ressources et sols -les carrières

Dans les cahiers d'acteurs, on retrouve à 3 reprises, les orientations suivantes :

- Préserver l'accès à la ressource locale pour la construction, l'entretien des réseaux et l'aménagement du territoire, utiliser la ressource locale en matériaux et minéraux
- → **Préserver les gisements** et surveiller la consommation de granulats
- → Anticiper et identifier les besoins en matériaux de construction BTP, dans une optique de consommation locale, raisonnée et circulaire

Il s'agit de :

- Conserver les sites d'extraction de matériaux et minéraux pour répondre aux besoins liés au développement démographique : construction, industrie et agriculture
- Maintenir le maillage actuel les carrières sur le territoire au plus proche des bassins de consommation (transport routier des matériaux limités et maîtrisés)
- Réserver sur le territoire ou à proximité, des secteurs pour stocker, faire transiter, traiter et valoriser les matériaux et les déchets des carrières, et les déchets inertes du BTP



2023-2024

8.9. Cohésion sociale et justice spatiale

8.9.1. Principales orientations partagées par les différents groupes d'acteurs

Repenser les centralités dans l'organisation spatiale du territoire et des bassins de vie, réinvestir les villes secondaires, avec un maillage territorial plus polycentrique (complémentarité métropole, agglomération, villes moyennes, pôles secondaires) en tenant compte de la capacité d'accueil des territoires et en veillant à la qualité d'habiter

Il s'agit par exemple de :

- Accompagner la structuration de l'offre de logements, équipements et services dans les centralités, selon leur taille
- Diffuser l'habitat dans les communes rurales sans conduire à l'étalement urbain : en intégrant densité, mixité des usages, verticalité (R+3 dans certaines communes), etc.
- Permettre aux territoires en manque d'activités (économiques, culturelles...) de densifier leur habitat

Cette orientation rejoint celles relevées dans les contributions pour :

- Contrer le phénomène de métropolisation et de concentration dans les pôles urbains ;
- Construire une nouvelle gouvernance territoriale cohérente à l'échelle du Pôle.

Pour certains contributeurs, cette orientation peut se traduire concrètement par la définition d'une offre socle en termes de services publics, de soins, de commerces... à l'échelle des intercommunalités.

Mettre en place une politique et une maîtrise foncière interterritoriale pour développer l'offre de logements dans le cadre d'un dialogue élargi entre partenaires publics et privés

Il s'agit par exemple de :

- Réinterroger le rapport à la propriété, disposer d'outils de lutte contre la spéculation foncière, dissocier la propriété immobilière de la propriété foncière (ex: bail réel et solidaire), privilégier les droits réels immobiliers
- Engagement des collectivités à produire une part des logements sociaux requis, via une maîtrise foncière publique et avec le concours de l'EPF
- Travailler en collaboration étroite avec l'établissement public foncier, afin de permettre les bons investissements fonciers stratégiques de manière coordonnée
- Revitaliser les centralités, en imbriquant les stratégies foncières et d'habitat avec les autres politiques (déplacements et développement économique) pour permettre de se loger à un prix raisonnable sans avoir à prendre la voiture

Il s'agit par exemple de :

- Améliorer l'accessibilité des logements : transports collectifs efficaces et répartis, intermodalité/gares, modes doux
- Accompagner les mobilités solidaires et douces en proximité
- Soutenir les associations de transport solidaire
- Mettre en place des outils de rabattements opérationnels pour les mobilités douces
- Recenser les logements vacants, les cellules commerciales vides, les réutiliser et y installer des artisans, le cas échéant avec baisse de loyer

Pour certains contributeurs, cette orientation passera par la mise en œuvre de **politiques** efficientes de peuplement et du logement, pour rapprocher le logement de l'emploi, permettre à tous de se loger à proximité de son travail, favoriser l'emploi local.



2023-2024

De telles politiques nécessiteront de **mieux caractériser en amont le besoin réel en logements**, qui diffère de la demande : logements supplémentaires, réhabilitation, accès facilité aux transports, loyers abordables dans une zone géographique donnée...

8.9.2. Autre orientation moins récurrente

→ Soutenir les initiatives locales, citoyennes

Il s'agit par exemple de :

- Répondre aux attentes de convivialité / bien vivre ensemble, favoriser les relations de voisinage et le lien social, soutenir les lieux de rencontre et d'entraide, les tiers lieux
- Disposer de lieux de socialisation pour télétravailler (espaces de coworking...)
- S'appuyer à la fois sur l'initiative privée (les artisans par exemple) et sur la puissance publique, pour accélérer les transformations
- Développer la capacitation citoyenne : les pouvoirs d'agir individuels et collectifs dans les politiques d'aménagement du territoire

9. IDENTIFICATION DE QUELQUES LEVIERS D'APPROPRIATION DU FUTUR SCOT

9.1. L'atelier des acteurs de la fabrique urbaine

Il ressort de l'atelier avec les acteurs de la fabrique urbaine, les éléments suivants :

- Pour faire évoluer la fabrique urbaine tout en tenant compte de sa complexité, **c'est l'urbanisme de projet** qui permettra au cas par cas de sortir les opérations répondant aux enjeux de qualité, de production et d'accessibilité.
- Les objectifs d'intensification urbaine, de multifonctionnalité, d'éco-construction ou d'aménagement sobre, nécessiteront une **impulsion publique qui facilitera et accompagnera l'engagement des opérateurs privés**.
- Une nouvelle organisation de la fabrique urbaine doit à la fois permettre aux privés de localiser les secteurs à enjeu de renouvellement et d'intensification urbaine, et être accompagnée par le public pour faciliter le montage d'opérations complexes.
- Cet accompagnement et des montages public-privé, complèteront des **règles du jeu** ambitieuses, lesquelles gagneront à fixer de façon préférentielle des objectifs de résultats plus que de moyens.

9.2. Les ateliers du panel citoyen et du groupe des élu.e.s municipaux

Il ressort des ateliers de fin 2024 avec le panel citoyen et le groupe des élu.e.s municipaux les éléments suivants :

9.2.1. Une attente pour un SCoT à la fois puissant, pédagogue et facilitateur

• Les élus municipaux doivent pouvoir s'appuyer sur le SCoT pour étayer et défendre leurs actions et propositions : ce schéma fixe un cadre stratégique partagé qui oriente l'action locale et il permet aux élus locaux d'agir plus efficacement et sereinement.



2023-2024

- Les élus municipaux ont besoin d'être inspirés et outillés; le SCoT leur offre une occasion de prendre de la hauteur et de monter en compétence. Pour mieux accompagner la règle et l'expliquer aux concitoyens, il est indispensable de bien en comprendre l'esprit et les objectifs.
- Ce sont les élus municipaux qui dialoguent avec les citoyens. Pour pouvoir expliquer le SCoT aux citoyens, ils doivent se l'approprier. Cette appropriation pourrait passer par une information / formation dans les communes: interventions en conseils municipaux, échanges avec les services urbanisme, mise à disposition d'information lors des réunions publiques sur les PLUi, etc.

9.2.2. Un besoin de communication et d'information sur le futur SCoT

- Une communication et une information destinées au grand public gagneraient à être menées de façon à présenter et expliquer le SCoT: des outils de communication pédagogiques sur le SCoT et des temps permettant aux acteurs du territoire de se renseigner et poser leurs questions
- **Une mise en récit** du SCoT et de sa construction, valorisant ses principes et ambitions tout en participant à la responsabilisation des acteurs qui y ont contribué comme de ceux qui le mettront en œuvre



2023-2024

EN GUISE DE CONCLUSION: La mise en révision concertée du SCoT Nantes Saint-Nazaire en quelques chiffres, convergence d'attentes consolidées et formalisation d'une synthèse des contributions

La mise en révision concertée du SCoT Nantes Saint-Nazaire en quelques chiffres :

- 2 années d'une concertation approfondie au long cours
- Plus de 50 contributions collectives reçues
- Plus de 20 ateliers de travail et d'échanges dédiés à la concertation
- 3 réunions publiques
- Une soixantaine de publications institutionnelles, presse ou réseaux sociaux, sur la révision du SCoT et la concertation

Une convergence d'attentes issues de la concertation, consolidée fin 2024



2023-2024

Une synthèse globale des contributions 2023-2024 à la concertation

Une synthèse globale des contributions à la concertation, intégrant les apports de la concertation et contribuant à la transparence de la justification des choix, a été formalisée :



Pôle métropolitain Nantes — Saint-Nazaire Envoyé en préfecture le 03/03/2025

Reçu en préfecture le 03/03/2025

Publié le 04/03/2025 ID : 044-200035335-20250227-2025_02-DE

2023-2024

Nantes Métropole Saint-Nazaire Agglomération Erdre et Gesvres Estuaire et Sillon Pays de Blain Communauté



Contact:

Lise-Armelle Bergonzi
Responsable des affaires générales
bergonzila@nantessaintnazaire.fr
www.nantessaintnazaire.fr
2 cours du Champ de Mars
44923 Nantes cedex 9